

**Procès-verbal
du Conseil Municipal
du 6 mars 2017 à 18 heures 30**

Date de convocation :

24 février 2017

Présents :

Célia MONSEIGNE,

Maire.

Ludovic MANSUY

Véronique LAVAUD

Michel ARNAUD

Hélène RICHEL

Georges MIEYEVILLE

Laurence PÉROU

Marie-Claire BORRELLY

Adjoints.

Florion GUILLAUD

Michèle VAN IMPE-TEXIER

Jean-Louis TABUSTEAU

Pascale AYMAT

Marie-Christine CLOUX

Olivier FAMEL

Hélène FENOUILLET

Angélique LUSSEAU

Karine SIGNAC

Stéphane PINSTON

Jérémy RINGOT

Michaël CHAMARD

Georges BELMONTE

Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL

Sheila LYKASO

Philippe DAILLY

Sandrine HERNANDEZ

Conseillers.

Absents excusés avec procuration :

Mickaël COUSEAUX

Alain LAFFORGUE

Florence PRUD'HOMME

Damien CHABRIÈRES

Pauline ANDRÉ

Émilie AUTHIER

Arnaud BOBET

Éric DUMONT

Secrétaire de séance :

Hélène RICHEL

Madame le maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Mme MONSEIGNE : Nous avons un certain nombre de collègues excusés qui ont donné procuration. Mickaël COURSEAUX a donné pouvoir à Michel ARNAUD, Alain LAFFORGUE a donné pouvoir à Marie-Claire BORRELLY, Florence PRUD'HOMME, ne pourra pas nous rejoindre, car elle est à Cannes et même si elle rentre aujourd'hui cela risque d'être un peu difficile, elle a donné pouvoir à Hélène RICHET, Damien CHABRIÈRES a donné pouvoir à Jérémy RINGOT, Pauline ANDRÉ m'a donné son pouvoir, Émilie AUTHIER a donné pouvoir à Véronique LAVAUD, Éric DUMONT a donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ et Arnaud BOBET a donné pouvoir à Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL. Je pense que je n'ai oublié personne. Il faut élire un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Hélène RICHET. Je vous remercie.

Nous avons un ordre du jour conséquent. Je voudrais remercier la présence de madame CHAMPAGNE, trésorière municipale. Nous vous laisserons la parole tout à l'heure sur le compte de gestion.

Je vais laisser ensuite la parole à Christophe BURGAUD, responsable du projet d'aménagement de la ZAC de Bois Milon pour l'aménageur CM-CIC, qui nous présentera, comme le précise la convention qui nous lie avec CM-CIC, le bilan d'activité de l'année 2016.

Au préalable, il faut que nous approuvions le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017. Y a-t-il des remarques ou des observations sur ce compte rendu ? Il n'y a pas d'observations. Avons-nous attribué les paroles aux bonnes personnes ? Monsieur DUMONT n'est pas là, mais il y avait une interrogation sur les textes de loi, en tout cas les références réglementaires concernant la réforme des régimes indemnitaires des fonctionnaires publics. S'il avait souhaité qu'on lui apporte la réponse, en tout cas, monsieur HAURET a fait des recherches. De toute façon, cela n'a aucune sorte d'importance pour la délibération, car ce sont des lois qui ont été modifiées des centaines de fois après leur promulgation et qui aujourd'hui effectivement font l'objet d'aménagements. C'est la loi du 13 juillet 1987 qui ensuite a été aménagée, qu'il convenait de citer.

Y avait-il d'autres observations, d'autres remarques ou corrections à apporter ? Pas d'observation, le procès-verbal est approuvé. Je vous remercie.

Le premier dossier, monsieur BURGAUD, qui va nous permettre de vous libérer, à moins que vous ne vouliez rester spectateur du conseil municipal qui risque d'être un peu long. Mais en tout cas, je vais vous laisser la parole pour nous présenter le bilan de l'activité 2016 de la ZAC de Bois Milon.

Dossier N° 16/17 – ZAC de Bois Milon – Présentation du compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL)

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : En introduction, en remerciant Christophe BURGAUD d'être là parmi nous, rappeler que le projet d'aménagement du nouveau quartier de Bois Milon fait l'objet d'une convention avec un aménageur (CM-CIC) qui nous lie maintenant depuis un certain nombre d'années. CM-CIC est dans la mise en œuvre de la tranche 1. C'est un écoquartier qui a été construit en quatre tranches dans sa définition. Nous en sommes à la tranche 1 et même pas à la tranche 1 définitive puisque la tranche 1 est phasée en trois séquences (A, B, C.) La séquence A est pratiquement achevée. CM-CIC travaille à la mise en œuvre des tranches B et C. C'est quand même la tranche qui va recevoir le nombre de logements le plus important puisque tous les collectifs se font dans la tranche 1, ce qui donne l'armature urbaine un petit peu de ce nouveau quartier. L'essentiel des logements, puisque les collectifs c'est quand même là où il y a le plus de logements et en tout cas tous les logements sociaux, seront dans la tranche 1. Les collectifs sociaux et les collectifs privés aussi. CM-CIC a réalisé les travaux de réseau et de voirie. Un grand nombre de voiries sont encore des voiries temporaires, parce qu'évidemment l'aménagement paysager et l'aménagement de voirie urbaine (pistes cyclables) ne se feront qu'en fin de réalisation.

Je voudrais souligner – je le dis avec mon collègue chargé de l'urbanisme – les relations de confiance et de travail tout à fait d'intérêt public que nous avons avec CM-CIC. De confiance, parce qu'eux comme

nous, on essaie de respecter la convention qui nous lie. Ils essaient d'être attentifs à toutes les remarques que nous faisons, d'être présents avec les habitants quand il y a des difficultés. Parce qu'on est en période de chantier, on a eu quelques soucis de voirie, de traitement de la collecte des déchets ménagers, etc., avec les habitants. C'est difficile pour les habitants de vivre dans un chantier aussi. Je voudrais les remercier de leur proximité, de leur écoute, de l'attention qu'ils portent à nos remarques, à nos observations. Quand il y a un souci, on les appelle et ils sont toujours là. C'est agréable de travailler avec des partenaires comme eux, ce qui n'est pas le cas malheureusement quand on a affaire à des aménageurs sur des petites opérations privées avec lesquels nous ne sommes pas liés, mais qui font un peu ce qu'ils veulent et qui nous mettent souvent devant le fait accompli. C'est vrai que c'est un peu compliqué. Donc, je crois que nous n'avons pas à regretter le choix d'avoir imaginé une zone d'aménagement concerté pour construire ce quartier où même les habitants qui achètent aujourd'hui sauront ou savent quelle image ils auront et dans quel environnement ils vivront au terme de ce chantier. Pour nous, c'est plutôt une grande satisfaction. Monsieur BURGAUD, je vous laisse la parole.

M. BURGAUD : Merci, madame le maire.

Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons essayer de continuer comme cela, madame le maire. Je vais vous présenter, avec mon collègue Denis TASTET, qui est aux commandes, le CRACL, donc compte rendu annuel à la collectivité, ce que nous avons fait au Bois Milon avec la collectivité en 2016 et ce que nous allons faire également en 2017.

En préambule, vous voyez que nous avons rappelé toutes les dates depuis 2007. Cela, c'est plus pour mémoire de ce qui a été fait depuis 2007 jusqu'à ce jour. Nous allons plutôt nous polariser sur ce que nous avons fait en 2016. C'était important.

En 2016, nous avons commencé une partie des travaux définitifs – comme le disait madame le maire – notamment rue Blanche Maupas à proximité de l'école pour desservir les constructions habitées, parce qu'il y a quand même des clients et donc des administrés pour vous qui habitent déjà depuis quelques années. Donc, nous avons aménagé toute cette partie-là avec le bassin d'orage. Tout cela a été livré fin décembre. Et puis, nous avons continué – comme le disait madame le maire – sur la tranche 1 BC où nous avons fait les voiries provisoires que nous avons terminées pour le mois de décembre en prévision des futures constructions qui ont démarré et qui vont continuer. Nous rappelons pour information que nous travaillons toujours en deux phases pour éviter les dégradations des voiries et des candélabres, tout simplement.

L'année 2016 a été marquée par l'achèvement des deux premiers immeubles collectifs sur l'écoquartier réalisés par la société Mésolia en logement locatif social et la société Cailleau de Toulouse au niveau des logements privés. Nous en parlions tout à l'heure avec un élu, la cohabitation, la vie de nouveaux arrivants, parce que ces gens-là sont arrivés fin 2016, se passe très, très bien. Ce sont les échos que nous avons. Nous sommes présents assez souvent sur l'opération et la cohésion est intéressante.

L'année dernière, nous avons dit que nous referions un cahier des charges de cession de terrain un petit peu plus important au niveau du rôle de l'architecte-conseil. Nous rappelons qu'il y a un an et demi nous avons changé d'architecte-conseil sur cette opération. Je pense que nous n'avons pas à nous en plaindre au regard des projets que vous avez vus, notamment l'instruction de permis depuis cette année. Voilà ce que nous avons fait en 2016.

En 2016 également, nous avons fait un grand pas sur la passerelle après plusieurs années, j'ai envie de dire, de négociation avec SNCF Réseau. Grâce à la ténacité de madame le maire – on peut le dire – nous avons trouvé chez SNCF Réseau des gens à l'écoute et qui souhaitaient s'engager sur ce projet-là, ce que nous attendions depuis quelques années. Enfin, nous avons rencontré des personnes qui sont intéressées et qui, derrière, nous ont confirmé, nous ont donné tous les éléments. Donc, 2016, nous avons pu enfin nous dire que la passerelle allait être sur de bons rails. Je vais en reparler tout à l'heure pour 2017.

Nous avons également en 2016 engagé les premières études urbaines et foncières pour la suite de la ZAC, c'est-à-dire ce qu'on appelle la tranche 2. Vous vous rappelez que le rythme que nous nous sommes fixés

un peu avec la collectivité et avec vous, c'est de dire une tranche tous les deux ans. 2014, 2016. Là, nous préparons tranquillement 2018. Nous avons engagé les premières discussions avec les propriétaires fonciers et avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous travaillons tranquillement sur ce dossier-là et puis effectivement, je viens de le dire, nous avons commencé à prendre contact avec l'ensemble des propriétaires fonciers de la ZAC.

En 2016, nous avons également commencé l'élaboration du dossier de DUP, dossier de déclaration d'utilité publique qui est un dossier parallèle administratif à la ZAC. Nous l'avons commencé.

En termes d'acquisitions foncières, nous vous avons préparé un tableau pour vous montrer un petit peu l'état d'avancement des négociations et acquisitions. Sachez qu'en 2016 nous n'avons pas acheté de foncier pour continuer la ZAC. Donc, nous sommes toujours sur le document que vous avez vu l'année dernière, que nous vous avons montré. En bas, nous avons toutes les propriétés qui restent à acquérir pour la suite de la ZAC, que nous ferons au fil de l'eau. Donc, pas de changement par rapport à 2015 au niveau du foncier.

Au niveau de la vente des lots et des ilots, vous avez d'afficher l'état de la commercialisation. C'était au 31 décembre, donc il y a quelque temps. Vous voyez que sur la tranche 1A, celle qui est la plus proche de l'école, on va dire que quasiment tous les terrains à bâtir étaient réservés ou actés. Collectifs et sociaux réalisés en totalité. Sur la tranche 1BC, tranche sur laquelle nous avons fait les travaux en 2016, vous voyez que la demande commerciale sur Saint André de Cubzac, et plus particulièrement sur l'écoquartier Bois Milon, est toujours présente.

Nous avons également actualisé le bilan prévisionnel. Tous les ans, nous vous présentons également le bilan prévisionnel de la ZAC avec les dépenses et les recettes. C'est un tableau un petit peu compliqué au niveau des chiffres, mais je vais vous résumer les chiffres clés de 2016. Pendant l'année 2016, nous, aménageur, avons dépensé environ 1,3 million d'euros pour enregistrer des recettes, c'est-à-dire la vente des lots, à hauteur de 1,6 million d'euros, ce qui fait en cumulé depuis dix ans que cette opération est engagée, nous sommes rendus en cumulé en dépenses à environ 4,9 millions d'euros et en recettes à 2,7 millions d'euros. Donc aujourd'hui, nous sommes effectivement toujours, comme je vous l'ai dit l'année dernière, en trésorerie négative, -2 millions d'euros, ce qui est logique, comme nous l'avons dit l'année dernière, vu qu'effectivement nous avons eu une première tranche importante. Il a fallu faire des acquisitions, il y a des ilots de logements collectifs. Après, nous savons qu'au fil de l'eau nous allons réussir à rattraper les dépenses/recettes. Concernant les chiffres globaux – parce que je vous rappelle que la ZAC, nous sommes sur un budget d'environ 18 millions d'euros, c'est quand même assez conséquent – nous n'avons pas de changement par rapport aux comptes que nous vous avons présentés l'année dernière. Nous sommes toujours dans l'objectif du contrat de mariage du traité de concession. Voilà pour le bilan.

Perspectives 2017, donc ce que nous allons commencer à faire avec la collectivité pour cette année. Nous allons finaliser la position de la future passerelle qui va enjamber la voie ferrée et qui va relier l'écoquartier du Bois Milon à la gare et au centre-bourg, en définissant les caractéristiques techniques et l'ouvrage. Les études sont lancées. Nous allons continuer à achever la commercialisation des terrains à bâtir sur les deux tranches qui sont engagées. Nous allons conceptualiser la future tranche 2, c'est-à-dire définir, arrêter avec les élus le futur périmètre de la tranche – vous allez le voir sur le plan qui va suivre – et également le programme d'habitat avec tout le travail de fond que nous avons commencé à faire et que nous allons continuer sur la maîtrise foncière, la programmation en termes de logements, les intentions d'aménagements, les liaisons douces, comment on intègre la passerelle au niveau des liaisons douces, comment intégrons-nous les cheminements, le volet paysage, le volet gestion de l'eau, bref, le quotidien de l'écoquartier. Voilà le programme de l'année 2017 auquel nous allons nous atteler.

Sur le plan qui est projeté, tout ce qui est dessiné, c'est toute la première tranche. Comme disait madame le maire, tranche 1A, 1B, 1C. Donc, maintenant, on commence à avoir un petit peu une image cohérente. C'est pour cela qu'on va commencer à parler de tranche 1 avec l'école qui est à droite, à cet endroit-là. Donc aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, nous réfléchissons pour la suite, est-ce que nous continuons

par le nord, par le sud, par l'est, par l'ouest. Ce sont tous les débats que nous avons en ce moment avec la rencontre des propriétaires fonciers et également la mixité du programme d'habitat.

Voilà un petit peu le CRACL de Bois Milon. Si vous avez des questions.

Mme MONSEIGNE : Merci, monsieur BURGAUD. Je vais laisser la parole à mes collègues. Juste préciser effectivement pour la passerelle, que nous avons rencontré cette année des interlocuteurs qui ont apporté des réponses, ce qui n'était pas le cas avec les interlocuteurs précédents, des réponses claires. Sur cette passerelle, la commune sera maître d'ouvrage, parce que c'est un équipement qui, après, sera un équipement communal, donc nous préférons être maître d'ouvrage directement. Il y aura effectivement dans les conventions avec CM-CIC les modes de participation et de partenariat, mais je pense que c'est important que la commune soit maître d'ouvrage d'un équipement de cette nature. Sur la définition de la tranche 2, il y aura un travail comme nous l'avons fait pour la tranche 1, à la fois sur sa situation et puis sur son contenu, parce que c'est vrai que dans la convention qui lie la collectivité avec CM-CIC, il y a un budget, il y a la contenance de logements, parce qu'il faut que CM-CIC équilibre son budget et puis que nous respectons les prescriptions de la convention. Mais après, la définition de l'habitat, des habitants qu'on va accueillir, le mode d'habitat... Parce que aujourd'hui, on voit des formes d'habitats très inventifs, en tout cas des habitats d'avenir, des formes d'habitats solidaires qui sont vraiment des choses très intéressantes. C'est l'avantage de travailler avec un partenaire comme CM-CIC, c'est-à-dire qu'on peut essayer de créer ensemble et d'aller vers des nouvelles formes d'habitat ensemble. On n'est pas obligé de faire son marché dans les rayons habituels et cela, c'est plutôt intéressant.

Maintenant, je vais laisser la parole à mes collègues, s'ils ont des questions. En tout cas, il faut profiter de la présence de Christophe BURGAUD qui est là aujourd'hui. Je vous laisse la parole. Questions de fond ou questions techniques. Pas d'observations, pas de questions.

Moi, je voudrais dire que nous avons fait une première réunion de quartier avec les habitants qui nous ont chaleureusement invités à leur premier repas de quartier. Donc, nous en avons profité pour faire une réunion. C'est vrai que cela s'est plutôt bien passé. Ils s'inquiètent un peu du chantier, parce que c'est difficile pour eux de vivre dedans. Et la question du stationnement des véhicules. Je pense que cela fait partie des choses qu'il faudra peut-être que nous corrigions ensemble à l'avenir. Mais ce n'est pas que dans la ZAC de Bois Milon. La question de la place de la voiture se pose partout, et même dans une ZAC pensée pour cela.

M. BURGAUD : Tout à fait. C'est vrai que de toute façon en travaillant sur la future tranche, comme on dit, on remet toujours l'ouvrage sur le métier, et nous referons un nouveau cahier des charges. Le constat, ce que nous avons imaginé ensemble, est-ce qu'il y a des choses bien, des choses moins intéressantes et nous corrigerons pour établir un nouveau cahier des charges. Mais c'est vrai qu'au niveau circulation par rapport aux nouveaux habitants de Bois Milon, nous restons très vigilants. La preuve, vous avez pu constater que nous avons mis en place un portique au droit de la future place au niveau du quartier pour essayer de réguler la circulation, pour permettre aux habitants qui habitent entre l'école et ce portique-là de rentrer et sortir des deux côtés de l'opération, c'est-à-dire chemin de Bois Milon et route de Saint Romain. Mais en revanche, les nouveaux habitants qui vont arriver, donc qui sont actuellement en phase de construction, ont l'obligation de passer par la route de Saint Romain pour éviter tout conflit, parce qu'il y a des gens qui habitent ici depuis deux ans et donc c'est vrai que c'est un petit peu compliqué. C'est pour cela que nous essayons de réguler la circulation et puis d'avancer au mieux au niveau des circulations. Après, nous pouvons le dire, au mois d'avril normalement une crèche devrait s'ouvrir sur la tranche 1 BC. Nous avons rendez-vous avec eux cette semaine pour organiser justement leur accès, pour que les mamans ou les papas qui vont amener les enfants à cette crèche qui est juste à côté de l'école – donc c'est plutôt un pari assez réussi – puissent aller et venir en toute sécurité malgré tous les chantiers qui sont autour. Donc, sachez que nous sommes assez vigilants à ce niveau-là.

Mme MONSEIGNE : Merci, monsieur BURGAUD.

M. BURGAUD : À l'année prochaine.

Mme MONSEIGNE : À l'année prochaine. Oui, tout à fait, vous reviendrez là un certain nombre d'années encore. En tout cas, je vous remercie et puis à très bientôt pour la passerelle, parce que je pense qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud, avant que nous changions d'interlocuteurs. Merci beaucoup. Nous allons vous laisser.

Chers collègues, pendant que monsieur BURGAUD et son collaborateur rangent leurs affaires, il convient que le conseil municipal délibère sur le bilan financier actualisé et le compte rendu d'activité de la ZAC de Bois Milon.

Après avoir pris connaissance du compte rendu d'activité 2016 de la SARL « Le Bois Milon », relatif à la ZAC de Bois Milon, établi conformément aux dispositions de l'article L300-5 du code de l'urbanisme et comportant notamment :

- le bilan financier actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan global de trésorerie prévisionnelle actualisé, faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées. Monsieur BURGAUD disait que cette année il n'y avait pas eu d'acquisitions foncières, mais par contre qu'ils avaient vendu des parcelles et de l'habitat ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu d'activité à la collectivité locale présenté à l'instant.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre. Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 4 abstentions (MM. BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL).

Dossier N° 17/17 – Compte administratif 2016

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Vous savez que quand on vote les comptes administratifs d'une collectivité locale, en principe la loi demande d'annexer un certain nombre de pièces et d'informations. Vous avez dans votre document la présentation générale du compte administratif en fonctionnement et en investissement. Vous avez dans vos documents avec le débat d'orientation budgétaire, tous les éléments d'information qui concernent l'état de la dette. Et puis, un certain nombre d'informations qui concernent les charges de personnels. Vous n'avez pas toutes les annexes. Je sors du conseil d'administration sur le compte administratif du SDIS, avec toutes les annexes, ce sont 389 pages. Beaucoup sur le patrimoine du SDIS avec l'année d'achat des camions. C'est roboratif, personne ne le regarde. Par contre, ce sont des documents qui sont à votre disposition auprès des services financiers de la commune, parce qu'effectivement tout le monde a le droit de savoir quel est le patrimoine de la commune, la vétusté du patrimoine, les périodes d'amortissement, etc... Toutes ces annexes qui doivent être rendues publiques sont à votre disposition. Nous avons les annexes principales. Monsieur HAURET a rajouté une annexe relative à la formation des élus. Cela fait l'objet de toute façon d'un débat à part. Donc, nous aurons l'occasion d'y revenir. Et ensuite, il y a des tas d'annexes qui ne sont pas portées ici dans ce document-là, parce que toutes les délégations de service public, les états de dépenses et de recettes des services d'eau et d'assainissement, du SMICVAL, etc..., comme nous, nous avons confié à des syndicats la gestion de l'enlèvement des ordures ménagères et de l'eau, c'est lors des assemblées générales et des conseils d'administration des syndicats que nous avons ces informations. Et puis, nous votons de toute façon le compte rendu d'activité du syndicat des eaux ici en conseil municipal, comme du SMICVAL en communauté de communes.

Je voulais juste porter cette information. Vous avez un sommaire, mais vous n'avez pas toutes les pièces, parce qu'autrement il aurait fallu copier un document de plus de 200 pages. Ce n'était pas forcément pertinent et intelligent. Mais Fabien HAURET est à votre disposition pour vous fournir toutes les informations que vous souhaiteriez avoir.

Sur le compte administratif 2016, je répondrai à toutes vos questions, nous n'allons pas relire dans le détail toutes les lignes de dépenses et de recettes. Ce qu'il faut retenir, sur la première page, c'est que le compte administratif fait apparaître des recettes de l'exercice supérieures aux dépenses – heureusement – et un résultat de l'exercice de 1 767 202,14 euros auquel il faut rajouter le résultat positif de l'exercice 2015 de 1 240 608,96 euros. Donc, un résultat de clôture en fonctionnement de 3 007 811,10 euros.

En section d'investissement, des recettes de l'exercice de 3 198 200,98 euros et des dépenses de 2 888 998,84 euros. Un résultat de l'exercice donc positif de 309 202,14 euros, mais un report négatif puisque l'année dernière effectivement il y avait un résultat négatif de 254 427,91 euros. Donc, un résultat de clôture d'investissement de 54 774,23 euros. En investissement, nous ne réalisons pas dans l'année tous les projets qui ont été budgétisés. C'est toujours très compliqué. En reste à réaliser, il y a en recettes, 132 244,92 euros qui sont des subventions qui nous sont accordées, que nous n'avons pas perçues puisque nous n'avons pas achevé les travaux d'aménagement. En dépenses, il reste à réaliser les travaux qui seront finalisés en début d'année, mais en tout cas qui ne sont pas finis, pour un montant de 744 967,21 euros. Un total de reste à réaliser moins les 54 000 euros de résultat, donc un besoin de financement de 557 948,06 euros.

Voilà en tout cas le résultat global de l'exercice budgétaire 2016. Si nous essayons d'aller un petit peu dans le détail des sections, que ce soit en section de fonctionnement et en section d'investissement, ce qu'il faut dire sur l'exercice 2016, je retiendrais deux choses. D'abord, en fonctionnement, une augmentation des dépenses de fonctionnement au global de 2 % cette année. 7 439 050 contre 7 286 765 euros en 2015. Un peu plus de 2 % sur les dépenses du groupe 2, c'est-à-dire les charges de personnels. Je rappelle que l'année dernière, nous avons contenu un peu plus les charges de personnels, mais que malgré tout avec la réforme des rythmes scolaires et puis un certain nombre d'aménagements, l'indemnité pour le personnel qui gère les TAP, maintenant les NAP, et puis quelques aménagements, c'était difficile de faire moins que 2 %. Et ensuite, une augmentation des charges à caractère général de 3,5 %. Il y a un certain nombre d'opérations d'ordres qui ont atténué l'augmentation des dépenses de fonctionnement. C'est aussi l'exercice comptable. Mais ce qu'il faut savoir, donc nous avons une augmentation des dépenses qui est contenue à un niveau de 2 % parce que les opérations d'ordres ont été moins nombreuses cette année. Mais je pense qu'il faut retenir qu'il y a quand même une augmentation des dépenses des charges à caractère général de 3,5 % et des dépenses de personnels de 2 %.

Face à cela, il y a une augmentation des recettes – heureusement – de 4,5 %. Là aussi, attirer votre attention. Nous avons des recettes fiscales en augmentation, donc tant mieux, 3 %, mais surtout cette année, ce qui augmente les recettes, c'est le fait que nos services financiers, en accord avec la trésorerie, ont essayé d'intégrer sur l'exercice 2016 la totalité des produits de régie. C'est-à-dire que les factures de cantine, de loisirs, de bus, etc..., pour la consommation de décembre ont été intégrées à l'exercice 2016, même si les familles ont payé le 3 ou 4 janvier. Je vous rappelle que chaque année sur les recettes de régie, nous n'arrivons jamais à savoir quel est le niveau de crédits de régie que nous avons. Nous verrons tout à l'heure sur les dépenses que c'est la même chose avec la facturation des fluides sur les charges d'énergie ou sur les charges d'eau. Parfois, nous avons toutes les factures de décembre en janvier, mais parfois nous avons en février les factures de novembre/décembre. Donc, c'est très compliqué d'avoir une lecture assez précise d'un exercice. Nous nous sommes dit que sur les recettes c'était notre gestion à nous, donc cela ne dépendait pas d'un prestataire ou d'un régisseur extérieur de mettre toutes les recettes sur l'exercice. Comme cela, nous pourrions avoir un exercice complet et en 2017 aussi. Donc, il faut relativiser un petit peu l'augmentation des recettes de fonctionnement de l'exercice 2016. Malgré tout, l'augmentation des recettes est à la hauteur de l'augmentation des dépenses. Sinon, nous n'aurions pas un résultat positif. Donc, des recettes fiscales en augmentation. C'est normal. Le nombre de bases augmente,

donc nous avons des recettes fiscales supplémentaires. Par contre, les recettes de dotations augmentent très légèrement. En tout cas, ce n'est pas là que nous avons des moyens supplémentaires.

Si nous regardons le détail des dépenses, il faut les regarder avec franchise et sincérité. Sur le détail des dépenses, il faut remarquer que sur les fluides, c'est-à-dire sur l'eau et l'assainissement, nous avons une augmentation des dépenses de pratiquement 10 %, ce qui est conséquent et qui moi, en tout cas m'interroge. Je sais – parce que nous avons quand même fait des recherches et des investigations – que nous avons des surconsommations importantes à l'école Lucie Aubrac et au Dojo. Il faut que nous essayions de comprendre pourquoi ces consommations sont anormales. Lucie Aubrac, il y a effectivement eu des problèmes au début. À la livraison d'un bâtiment, ce n'est jamais parfait. Donc, il y a eu quelques fuites d'eau, mais maintenant elles sont réparées. Mais au Dojo... Cela ne peut pas s'expliquer uniquement par des augmentations de consommation des usagers. Je pense qu'il faut que nous regardions. Nous avons une augmentation conséquente de la consommation d'eau sur la Plaine des sports, mais là, je pense que ce ne sont pas forcément des fuites, mais qu'il y a vraiment une augmentation de la consommation due aux usages. Donc là, il faut que nous regardions aussi et que nous voyions ce que nous mettons en œuvre pour essayer de contenir les consommations.

Sur l'exercice, nous avons par contre une diminution des dépenses d'électricité, mais elle est toute relative, parce que là, nous n'avons pas les factures de toute l'année. Donc, à mon avis, nous n'avons pas consommé moins d'électricité sur l'exercice 2016. Malgré tout, comme nous n'avons pas les factures, le montant des dépenses que vous avez sur vos documents fait apparaître une diminution de plus de 7 000 euros. À mon avis, quand des factures vont arriver, cela ne sera pas celle-là. Nous essayons de contenir les dépenses. Par contre, nous avons repéré là aussi une augmentation des consommations électriques sur certains bâtiments, importantes. J'ai demandé à mes services. Je sais que Pascale AYMAT et Patrice GALLIER vont prendre contact avec notre fournisseur pour comprendre sur la consommation électrique des bâtiments un certain nombre de choses. Il faut qu'il nous aide à mettre des outils en place pour regarder avec les usagers comment on peut contenir les dépenses d'électricité. C'est notamment vrai sur la Plaine des sports où là, nous avons effectivement des dérapages importants, mais aussi sur l'école Lucie Aubrac, ce qui ne devrait pas être le cas. Nous allons essayer de regarder cela.

Même si cette année il n'y a pas eu d'augmentation de la dépense, nous, nous savons, quand nous regardons les factures, que malgré tout il y a quelques dérapages sur le début d'année scolaire, sur la saison 2017-2018. Mais comme nous n'avons pas les factures de novembre/décembre, nous ne le voyons pas. Par contre, nous le voyons sur le chauffage. Nous commençons à le voir. Là aussi, il y a une augmentation des dépenses de presque 12 %. C'est vrai qu'on a une école supplémentaire, ce n'est pas rien, que nous avons de nouveaux équipements qui sont beaucoup utilisés, mais nous aurons demain des locaux supplémentaires. Là aussi il faut que nous trouvions les moyens. Quand on a des locaux supplémentaires, on a des charges supplémentaires. Je le conçois, mais il faut quand même que nous contenions les consommations d'électricité, demander aux associations d'éteindre la lumière – maintenant cela s'éteint – et le chauffage, c'est pareil. Donc, de ne pas laisser le chauffage allumé toute la nuit quand ils n'y sont pas et de l'éteindre. Sinon, il faudra réguler les choses, ce qui n'est pas forcément mieux, parce que nous voyons que quand on a une régulation du chauffage qui est programmée, ce n'est pas de la souplesse non plus. Nous savons que les salles ne sont pas occupées et, du coup, on ne l'éteint pas. C'est un petit peu embêtant. Par exemple, pendant les vacances scolaires où l'école continue à être chauffée alors qu'il n'y a pas de cours parce que la programmation n'a pas été faite. Donc, il y a beaucoup de choses à affiner.

Ensuite, en dépenses, là où cela a un petit peu augmenté, c'est sur les prestations. C'est essentiellement dû à des prestations supplémentaires, notamment le désenvasement du Port de Plagne pour un montant de 18 000 euros, je rappelle, ce qui n'est pas rien.

Ensuite, il y a des frais d'honoraires d'avocats, de géomètres plus au 6227 des frais de notaire. Cela, c'est ce que nous avons vu en conseil municipal, tous les rattrapages d'intégration au domaine public. Donc, il y a un certain nombre de dossiers. C'est vrai que le notaire a beaucoup travaillé cette année, les géomètres aussi, mais au moins nous sommes arrivés au bout. Il y a donc des frais liés à cela et des frais

d'avocats – nous le verrons – parce que nous allons passer un certain nombre de conventions qui ont nécessité le recours à des avocats, plus des contentieux, notamment sur les dossiers d'urbanisme qui parfois demandent que nous fassions intervenir notre conseil.

Deux autres postes sont en augmentation en dépenses. L'affranchissement. Vous l'aurez peut-être repéré. C'est lié au service urbanisme, c'est-à-dire que maintenant nous gérons nous-mêmes les autorisations du droit du sol. Les prescriptions font que beaucoup de dossiers doivent être envoyés en recommandé ou avec des conditions d'affranchissement particulières. Nous récupérons des recettes pour les communes pour lesquelles nous gérons l'autorisation du droit du sol. Par contre, pour la commune... Effectivement, avant, c'était les services de l'État qui finançaient, mais depuis que la commune gère elle-même ses autorisations de droit du sol, elle prend en charge sa part. Pour tous nos actes d'urbanisme, nous avons les frais d'affranchissement maintenant à notre charge.

Enfin, sur les frais de téléphonie. Là, il y a un dépassement qui est conséquent, parce que nous avons pratiquement 19 % de dépassement par rapport aux prévisions budgétaires. Il y a eu quelques rappels à l'ordre. Il y a une augmentation des dépenses, mais cela est courant. Nos agents ont un téléphone portable, notamment les agents de voirie. Ceux qui sont chargés de la propreté et de la sécurité, quand ils voient un désordre, prennent l'habitude de nous envoyer à partir de leur portable une photo avec des commentaires. Tout cela utilise les voies d'internet et les forfaits que nous avions n'étaient pas forcément adaptés à cette utilisation-là. Donc, il a fallu renégocier avec Orange les forfaits quand nous nous en sommes rendu compte. Et puis, nous avons eu un problème sur le téléphone de permanence que nous avons changé. Le temps que nous nous en rendions compte, pendant presque deux mois il était en permanence sur internet. Quand nous avons vu la facture arriver, nous nous sommes dit : « Mais que font les adjoints de permanence ? Ils jouent avec le téléphone », ce qui n'est pas le cas, parce qu'en plus c'est un téléphone qui n'est pas pratique. Donc, il y a eu des dérapages à la fois dans l'usage, mais après des défauts techniques. Ce n'est pas acceptable, je le reconnais. Donc, il faut que nous fassions attention tout le temps, à la fois avec nos fournisseurs, avec les usagers et avec le personnel pour qu'ils fassent attention, et nous-mêmes. En ce moment, il y a une renégociation en cours pour être sûr que nos forfaits sont bien adaptés maintenant à l'usage que nous en faisons.

Sur les charges de personnel, 2,2 %. De toute façon, là, il y avait l'augmentation du point d'indice plus l'indemnité des agents qui encadrent les TAP. Ensuite, nous avons intégré quatre agents. Nous avons du personnel titulaire en plus, mais en même temps nous avons du personnel en CDD en moins. Donc, cela s'équilibre. Voilà ce qu'il faut dire.

Sur les recettes, je vous l'ai dit, il y a le rattachement des factures de régie de décembre qui gonfle un peu les recettes de régie. Nous avons des droits de mutation un peu plus importants que ceux que nous avons estimés au budget. Et puis aussi des recettes de taxes d'habitation et foncière supérieures à ce qui était prévu au budget, ce qui aujourd'hui effectivement explique l'augmentation.

Par contre, nous avons des enveloppes de compensation des taxes qui, elles, se tassent. Toutes ces dotations de péréquation ou de compensation des taxes professionnelles au moment de la réforme de la taxe professionnelle de 2006-2007 qui sont aujourd'hui de moins en moins compensées. Nous pouvons nous inquiéter pour l'avenir. Je crois que nous en parlerons au moment du débat d'orientation budgétaire, parce qu'effectivement, les enveloppes qui sont des enveloppes globales et nationales, diminuent. Cela veut dire que la part de chacun va diminuer aussi.

En investissement, ce qu'il faut remarquer, c'est le montant des recettes de la taxe d'aménagement qui est beaucoup plus important que celui qui avait été inscrit au budget, puisque nous avons perçu une taxe d'aménagement supérieure de 600 000 euros. Je crois que nous avons essayé d'expliquer. Taxe d'aménagement, c'est très compliqué, parce que nous ne savons pas comment c'est géré. Cela nous est reversé par les services après. Là, on nous a expliqué que la personne qui était chargée des dossiers du territoire du Cubzaguais était en congé maternité et qu'elle n'avait pas été remplacée, que les dossiers avaient traîné et que donc nous avons perçu l'équivalent de deux années la même année. Nous sommes toujours prudents dans l'inscription budgétaire, parce qu'il y a des années où nous pouvions estimer que

nous aurions dû toucher 100 et nous touchons 50. Après, il y a des rattrapages. Mais comme nous ne savons jamais quand sont faits les rattrapages, c'est toujours un peu difficile. Cette année, nous avons eu la satisfaction de percevoir cette recette qui nous était due. Est-ce que l'année prochaine nous toucherons la totalité de la recette attendue pour 2017 ou pas ? Je ne sais pas. En tout cas, c'est ce qui a gonflé un petit peu cette année les recettes d'investissement.

Et puis, sur la réalisation, c'est vrai qu'on n'est jamais satisfaits quand il y a une distorsion importante entre les prévisions de dépenses d'investissement que nous avons inscrites et la réalité de ce qui a été exécuté. Parce que là, il y a quand même une différence de pratiquement 900 000 euros entre ce qu'il était prévu de dépenser et ce qui a réellement été dépensé. Je veux juste vous rappeler que dans ces prévisions de dépenses d'investissement il y a toujours des réserves pour pouvoir faire des acquisitions foncières si elles se présentaient. Effectivement, il y avait l'acquisition foncière pour le bassin de rétention, qui est toujours inscrite. En principe, en 2017 nous devrions pouvoir le dépenser. Il y a aussi les réserves foncières pour un certain nombre de bâtiments qu'au PLU nous avons mis en réserve foncière, d'espaces fonciers et que nous essayons chaque année d'avoir les moyens de pouvoir acquérir si l'occasion s'en présentait. L'année dernière, nous ne les avons pas réalisés. Après, il y a un certain nombre de travaux que nous avons reportés parce que parfois les dossiers administratifs ont pris du temps. C'est le cas la MDSI par exemple que nous aurions pu réaliser en 2016, mais cela ne s'est pas fait. Cela sera réalisé en 2017.

Voilà à peu près les commentaires d'ordre général que je pouvais faire sur l'exécution du budget 2016 en fonctionnement et en investissement. Et puis maintenant, je vais vous laisser la parole, parce qu'autrement cela va être un monologue et cela ne serait pas sympathique.

Y a-t-il des questions ou des observations, ou des points de détail sur des comptes ? Pas de questions particulières ? Il n'y a rien d'obscur ?

Sur la formation des élus, nous avons eu une question la dernière fois sur l'annexe. Là, vous avez l'annexe. En principe, nos services vous ont envoyé dans le courant de l'année les modalités maintenant de gestion de la formation des élus. Il faut savoir que c'est un droit, donc il y a des crédits qui sont ouverts. Par contre, il faut que vous fassiez vos demandes et déposiez les dossiers auprès du service. Il y a des formations qui ont été refusées en fin d'année. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a une enveloppe. Quand l'enveloppe est atteinte, après, on est hors budget. Nous inscrivons et puis quand Fabien HAURET atteint le montant de l'enveloppe, s'il y a une demande qui vient après, elle est refusée. Cette année, c'est vrai que nous avons refusé deux formations alors qu'il reste en crédit quelques euros, parce qu'il y a des formations qui se sont annulées. C'est vrai que c'est un peu compliqué, mais faites vos demandes de formation avant l'été, parce que c'est vrai que c'est difficile après. Nous ne pouvons pas savoir au mois de novembre s'il y a des formations de fin d'année qui vont s'annuler ou pas. Et puis, si il reste des crédits, nous le ferons. Là, il y a un crédit. Je m'avance peut-être, parce que je ne sais pas si la loi le permet, mais de le reporter sur l'année. Non. C'est dommage. Nous avons des élus qui partent souvent parce qu'ils prennent l'habitude. Après, c'est vrai que dans le catalogue des formations des fois c'est compliqué. Il y a plusieurs organismes de formation. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'après chaque organisation politique a aussi ses dispositifs de formation. Donc, les écologistes ont un panel de formations sur les thématiques environnementales qui sont vraiment très intéressantes. Vous savez qu'après chaque groupe politique a ses organismes de formation qui ciblent des fois sur la citoyenneté, sur l'urbanisme. Après, il y a l'association des maires de Gironde qui propose des formations qui sont locales et qui sont intéressantes. Donc, regardez tous les organismes de formation et puis demandez leur catalogue, prévoyez de façon à ce que l'enveloppe soit utilisée. Après, nous pouvons aussi, si les élus le souhaitent, demander à ces organismes de venir faire une formation sur place, si nous nous mettons d'accord sur une thématique, ce qui évite des fois les frais de déplacement pour ceux qui ont des activités professionnelles et qui ont du mal à obtenir de leur direction de pouvoir s'absenter une journée ou deux jours quand c'est loin et qu'il y a un hébergement ou une nuitée.

Pas de questions sur le compte administratif ? Bon. De toute façon, je vais céder ma place pour procéder ensuite au vote du compte administratif. C'est la tradition. Donc, je vais sortir de la salle du conseil

municipal s'il n'y a pas de questions et je vais demander au doyen, qui est là... Je dois partir et après, Florion GUILLAUD, tu pourras faire procéder au vote du compte administratif.

Madame le maire quitte temporairement la séance.

M. GUILLAUD : Vous avez entendu les explications de madame le maire. Vous avez lu attentivement tous les documents qui vous ont été remis. Vous avez bien intégré tous les chiffres et toutes les variations. Maintenant, il s'agit de savoir quel est votre avis sur ce compte administratif.

Y a-t-il des conseillers municipaux qui veulent s'abstenir ? Est-ce que certains collègues sont contre ? Quatre. Le compte administratif est adopté à la majorité. Merci.

La délibération mise aux voix est adoptée par 28 voix pour et 4 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL).

Dossier N° 18/17 – Compte de gestion 2016
--

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme CHAMPAGNE : Pour le résultat budgétaire de l'exercice, nous allons procéder par section.

Section d'investissement, en recettes nettes, il y aura 3 198 200,98 euros. En section de fonctionnement, en recettes nettes, il y aura 9 206 252,91 euros. D'où un total des sections de 12 404 453,89 euros.

En dépenses nettes, en section d'investissement : 2 888 998,84 euros. En section de fonctionnement en dépenses nettes : 7 439 050,77 euros. D'où un total de dépenses nettes de 10 328 049,61 euros.

Ce qui nous donne un résultat d'exercice en investissement un excédent de 309 202,14 euros et en fonctionnement 1 767 202,14 euros. Un total de section excédentaire de 2 076 404,28 euros.

J'approuve bien évidemment les comptes.

Mme MONSEIGNE : C'était ma question.

Mme CHAMPAGNE : Excusez-moi, je ne suis pas encore tout à fait rôdée, mais évidemment je les approuve en totalité.

Mme MONSEIGNE : Merci. Je remercie les services de la trésorerie de leur collaboration et du travail qu'ils mènent avec les services financiers de la commune. Je remercie le personnel qui est là en totalité ou presque – il ne manque pas grand monde – pour leur attention. Vous verrez lors du débat d'orientation budgétaire qu'ils sont vraiment à notre service et que l'année prochaine ils vont essayer d'apporter une analyse encore plus fine de façon à mieux contrôler les recettes et les dépenses, en tout cas faire les choses avec des perspectives que nous puissions maîtriser.

Je vous propose de mettre le compte de gestion au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Quatre. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 4 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL).

Dossier N° 19/17 – Affectation du résultat 2016
--

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Il convient maintenant de pouvoir affecter les résultats de l'exercice 2016. Nous n'allons pas revenir sur les chiffres.

Ce qui est proposé au conseil municipal, ce sont les affectations suivantes.

D'abord, affecter à la section d'investissement la somme de 557 948,06 euros qui sont nécessaires pour finaliser les restes à réaliser, pour pouvoir les payer.

Ensuite, en diminution des charges de fonctionnement la somme de 2 449 863,04 euros.

Et donc, d'inscrire au budget 2017 au compte 01 en recettes d'investissement l'excédent d'investissement de 54 774,23 euros, au compte 1068 en recettes d'investissement une partie de l'affectation du résultat de 557 948,06 euros. Ensuite, au compte 02 en recettes de fonctionnement, c'est-à-dire l'excédent de l'année 2016 sera reporté en recettes de fonctionnement pour l'année 2017 pour un montant de 2 449 863,04 euros. Enfin, en reste à réaliser d'investissement : 744 967,21 euros. En reste à réaliser en recettes d'investissement : 132 244,92 euros.

En tout cas, c'est la méthode traditionnelle. Nous, nous préférons affecter en recettes de fonctionnement de l'année suivante les excédents de fonctionnement de l'année en cours. Cela nous paraît plus transparent, en tout cas plus éducatif.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Quatre. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 4 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL).

Dossier N° 20/17 – Orientations budgétaires 2017 – Note annexée

(Rapporteur : Célia MONSEIGNE)

Mme MONSEIGNE : Exercice rendu obligatoire et codifié par le code général des collectivités territoriales dans son article 2312-1. Chaque année, le conseil municipal doit avoir un débat d'orientations budgétaires et, pour cela, apporter à l'ensemble des membres du conseil municipal un certain nombre d'éléments qui lui permettent effectivement de débattre de façon éclairée. Donc, je remercie particulièrement encore une fois Fabien HAURET, notre directeur des services financiers et ressources humaines, des documents qu'il nous a fournis, chaque année un peu plus étoffés et qui vont nous permettre la discussion.

Le débat d'orientation budgétaire doit se faire dans un contexte général, national, voire parfois même dans un contexte international. Ce qu'il faut retenir du contexte des relations qui lient aujourd'hui les collectivités locales à l'État, c'est l'application de la politique de rigueur financière et la loi de programmation des finances publiques 2014-2017 qui fixaient un objectif global de contenance de la croissance des dépenses publiques en 2017 au niveau du bloc communal comme au niveau des blocs départementaux ou régionaux. La loi de finances 2017, si elle a allégé les contraintes, elle confirme la minoration des concours de l'État à la fois par la dotation globale de fonctionnement qui est allégée de moitié pour le bloc communal. Il faut rappeler que ces nouvelles baisses de la DGF se cumulent avec les baisses précédentes (2014), soit 11,5 milliards d'euros de réduction de dotation entre 2016 et 2017. Pour la collectivité locale de Saint André de Cubzac, ces diminutions de recettes sont atténuées par les reconductions de fonds de soutien à l'investissement local – le fameux FSIL – et les augmentations de l'enveloppe DETR. Pour notre part, les baisses de DGF sont compensées par les dotations de solidarité urbaine que nous percevons. Comme la commune aujourd'hui est une commune éligible à la dotation de solidarité, parce que c'est une commune qui fait partie des 250 premières communes les plus pauvres – je ne sais pas s'il faut dire les plus pauvres, en tout cas les moins riches –, nous sommes éligibles à la DSU. Nous étions jusque-là éligibles à la DSU cible qui était bonifiée, mais qui a disparu cette année. Nous ne la toucherons pas en 2017. Le renforcement de la péréquation verticale qui se manifeste notamment par l'augmentation de l'enveloppe de la DSU de 9 % est maintenu, mais la DSU est distribuée de façon différente. L'enveloppe est la même, mais elle n'est plus distribuée comme elle l'était avant. Les règles changent. Avant, il y avait un peu plus pour les 250 premières. Là, elle va être répartie pour la totalité des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine. Nous ne savons pas comment cela va se traduire pour l'année 2017.

L'État avait mis en place, quand il y a eu la réforme de la taxe professionnelle, des enveloppes qui étaient des enveloppes de dotations de compensation pour les communes et pour les intercommunalités. Cette enveloppe chaque année, elle diminue. Après, la façon dont elle est redistribuée aux collectivités, nous ne la connaissons pas. Donc, c'est assez difficile. Il n'y a pas de règles et d'indicateurs, en tout cas nous ne les connaissons pas. Mais nous savons que quand l'enveloppe diminue, forcément chaque commune va toucher moins. Parfois, il y a des communes qui touchent plus, parce qu'il y a un effort de solidarité qui est mené depuis 2012. Mais malgré tout, comme ce n'est pas transparent, c'est toujours un petit peu difficile. En tout cas, ce que nous savons, c'est que l'enveloppe va diminuer. Donc, nous pouvons nous dire que tous ces fonds de péréquation risquent aussi de diminuer pour chaque commune. Ce que nous savons de façon certaine, c'est que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle lui non seulement va diminuer, mais en 2018 il aura disparu. Donc, il faut déjà se préparer. Il diminuera en 2017.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que la réforme fiscale sur la revalorisation des valeurs locatives, la grande réforme qui aurait dû être engagée dans ce mandat ne l'a pas été et que c'est dommageable, en tout cas pour des communes comme les nôtres. Ensuite, la revalorisation des valeurs locatives... Chaque année, vous savez qu'au niveau des recettes fiscales (taxe d'habitation ou taxe foncière), il y a la base locative qui augmente. L'État effectivement revalorise les bases. Moi, depuis que je suis élue, on a toujours eu des bases revalorisées entre 1 et 2, souvent 1,5 - 2. En 2016, c'était déjà 0,9 c'est-à-dire moins de 1. Nous savons qu'en 2017 ce sera 0,4 voire peut-être un peu moins. La majorité municipale a fait le choix de ne pas augmenter les taux, mais les bases maintenant ne vont plus augmenter non plus. Cela veut dire que nous allons avoir des recettes fiscales qui vont se tasser.

Et puis, pour l'année 2017, un certain nombre d'interrogations quand même sur un certain nombre de réformes qui ont été engagées. Est-ce qu'elles seront maintenues ou pas. Je pense à la réforme des rythmes scolaires.

Nous sommes dans la préparation d'un exercice budgétaire. C'est toujours compliqué pour une commune, parce que nous sommes un petit peu suspendus au niveau de recettes que nous allons percevoir. Donc, il y a une partie des recettes qui sont fixes, mais il y a toujours une marge entre 500 000 euros et 1 million d'euros. Ce n'est pas rien. 500 000 euros ou 1 million d'euros, cela fait quand même un certain nombre de recettes. Il faut que nous soyons prudents sur le niveau de recettes que nous pourrions percevoir en 2017.

Ensuite, vous avez l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les quatre dernières années (2013-2016). Quand on regarde les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de 10 % sur l'exercice entre 2013 et 2016. Les recettes de fonctionnement augmentent en proportions à peu près équivalentes (12 %). En même temps, la population augmente aussi de 2,5 % chaque année. Donc, c'est difficile d'avoir des dépenses en diminution. Donc, c'est plutôt une dynamique avec des équilibres qui sont préservés.

Sur les données relatives aux personnels, qui sont claires, je pense qu'à chaque fois on nous fait remarquer que nos charges de personnel sont proportionnelles à nos dépenses importantes, puisqu'elles représentent souvent 60 % voire plus. Juste pour rappeler – je le dis à chaque fois – par rapport à nos dépenses, c'est vrai que les charges de personnel sont importantes, mais il faut dire que nos dépenses chaque année nous les contenons. Donc, plus nous allons contenir les dépenses générales et plus les dépenses de personnel vont augmenter en proportion. En même temps, lorsqu'on regarde les ratios de la composition des effectifs dans les collectivités locales ramenés à la population, nous sommes très en dessous des communes de 10 000 habitants. Vous pouvez aller regarder. Les sources, ce sont les sources de l'Insee. Sur les villes de 10 000 habitants, voire 11 000, nous sommes plus souvent avec des effectifs qui tournent entre 180 et 200 que 130 comme chez nous. Il faut aussi regarder cela.

Deuxième chose sur les charges de personnel, c'est vrai que nous pourrions attendre de la montée en puissance de l'intercommunalité et de la mise en œuvre de la mutualisation qu'un certain nombre de dispositions soient prises pour mieux dépenser et puis qu'il y ait des opérations de transfert de charges

qui commencent à se mettre en œuvre. Pour l'instant, nous ne sommes pas dans une intercommunalité où cette mutualisation a été mise en œuvre. Nous commençons très doucement, pour le dire politiquement et correctement. Mais après, c'est un choix politique – nous ne pouvons pas être les seuls à le porter – qu'il faudra assumer. Mais cela deviendra incontournable, donc nous pouvons espérer que nous aurons des dépenses et des recettes mieux rationalisées.

Vous avez l'état de tous les ratios fiscaux sur les points de fiscalité locale. C'est intéressant. Nous avons déjà fait un certain nombre de commentaires sur la fiscalité locale. Rappeler que nos bases sont très faibles. Même quand on augmente les taux, les bases sont tellement faibles que le rapport est très peu important. C'est-à-dire que quelqu'un qui augmenterait d'un point les impôts sur certaines villes de la Métropole, cela pourrait lui rapporter 100 000 euros. Ici, effectivement, cela va nous en rapporter trois fois moins. C'est vrai que c'est un problème. Nous le voyons sur la fiscalité foncière, sur le foncier bâti. Nous avons un taux qui ressemble au taux moyen du département. Par contre, lorsqu'on regarde les recettes représentées, c'est nettement inférieur aux recettes moyennes. Quand nous, nous avons sur le bâti foncier 217 euros, les communes de même strate ont 295. Vous voyez le delta. Nous avons beaucoup espéré de la réforme de la fiscalité locale. Madame CHAMPAGNE, peut-être que les fonctionnaires des services fiscaux avaient nourri le même espoir.

Je ne fais pas de commentaires sur toutes les pièces qui vous sont fournies. Nous pourrions avoir le débat ensuite.

Sur le niveau d'endettement de la commune, nous avons un niveau d'endettement qui est contenu et maîtrisé, avec des emprunts qui vont tomber en 2017. Pas d'emprunts toxiques.

Et puis, en section d'investissement, la nature des travaux. Nous voyons sur l'évolution des dépenses d'investissement que quand il y a de gros investissements – cela a été le cas de la Plaine des sports en 2011 pour un montant de 7,4 millions d'euros pratiquement – c'est là-dessus que porte le plus gros des emprunts. Et encore, sur l'école, nous avons très peu d'emprunts, parce que nous avons bénéficié du fonds de solidarité territorial dans le cadre de l'indemnisation pour les communes traversées par la LGV. Donc, c'est vrai que nous avons eu quand même peu d'emprunts sur l'école. Le plus gros des emprunts porte sur la Plaine des sports.

Je vais vous laisser la parole, je ne vais pas commenter plus longtemps. L'intérêt, c'est plutôt la discussion sur les éléments diagnostic et puis après nous pourrions aller plus loin sur les perspectives que nous vous proposons pour l'exercice 2017.

Y a-t-il des questions déjà sur la part diagnostic ? Madame LAVAUD.

Mme LAVAUD : Merci, madame le maire. Juste un petit mot de constat que nous faisons quasiment tous les ans maintenant lors du débat d'orientations par rapport aux décisions de notre gouvernement et puis cela date depuis des décennies maintenant, c'est que les collectivités territoriales, tout le monde a décidé qu'on allait les mettre en ligne de mire et qu'elles étaient un peu responsables éventuellement de la dette publique entre autres.

Aujourd'hui, nous avons certes une bonne analyse faite sur 2016 et 2017 à venir. Mais en même temps, il nous faudra forcément d'autres moyens pour subvenir à développer notre commune et répondre surtout aux besoins de la population en termes de service public. Donc, cela veut dire du personnel.

Je ne vais pas revenir sur la taxe professionnelle où il manque de la transparence. C'était de savoir en la supprimant comment on allait continuer à percevoir des dotations équivalentes à la taxe professionnelle. Parce que derrière, il y avait aussi cette participation des entreprises liées à la commune et tout ce circuit financier. Il était pour moi intéressant de lier l'entreprise à la commune.

Aujourd'hui, nous sommes un peu en ligne de mire. L'argent va à d'autres endroits, mais, nous le disons souvent, ne va pas forcément aux endroits que nous voulions. Le CICE, cette mesure, on a donné encore

beaucoup d'argent aux entreprises qui n'ont pas joué le jeu, donc qui n'ont pas embauché et beaucoup s'en sont mis un petit peu dans les poches. Là aussi, il manque beaucoup de transparence.

Donc, un constat où on n'aide pas du tout les communes et nous le regrettons énormément. Je vois dans les mois à venir, beaucoup de compétences vont être transférées aussi aux communes comme aux départements sans les finances qui vont avec. Cela, je le regrette énormément. Déjà, le département n'a pas reçu les dotations pour le social, pour les bénéficiaires du RSA, mais cela date depuis des années. Les communes, nous allons être amenées à avoir d'autres services. Je pense à la carte nationale d'identité où nous allons récupérer toutes les demandes de cartes d'identité biométriques à la suite des passeports. Et quoi en retour ? Pourrons-nous embaucher du personnel supplémentaire pour répondre à ces besoins ? Tout cela est un peu regrettable qu'on ne fasse pas plus confiance aux collectivités, que nous avons été obligés de diminuer les dotations.

Mme MONSEIGNE : Merci, Véronique LAVAUD. Madame HERNANDEZ.

Mme HERNANDEZ : Simplement, par rapport à l'élargissement de la communauté de communes, est-ce qu'il y a eu un impact sur la péréquation horizontale ou pas ? Si oui, lequel ?

Mme MONSEIGNE : À ce jour, non. Déjà, la communauté de communes nous reverse à nous une attribution de compensation de la péréquation. En tout cas, ce sont les accords qu'il y avait eu avec la communauté de communes. Ce ne sont pas toutes les communautés de communes. Le choix qui avait été fait, c'est de reverser aux communes une dotation de solidarité communautaire. Comme ils perçoivent toute la fiscalité économique, ils reversent selon un calcul qui avait été fait à l'époque à chaque commune une dotation qui diminue un peu chaque année. De mémoire, cela doit être 60 ou 70 000 euros pour la commune. Et ensuite, une attribution de compensation de 100 000 euros et quelques. Donc, cette question-là va se reposer aujourd'hui à la lumière de la nouvelle intercommunalité. Parce qu'à Bourg, ils avaient fait le choix de prendre toutes les recettes, mais aussi de prendre un maximum de compétences en lieu et place et des communes. C'est-à-dire qu'il y avait eu un transfert de charges et de compétences beaucoup plus important. Aujourd'hui, cela va se redéfinir.

Ensuite, sur les fonds de péréquation nationaux, c'est vrai que la commune est contributrice, mais très peu. En tout cas, la communauté de communes, de mémoire. Par contre, nous touchons du fonds de péréquation de façon importante. Ces enveloppes-là nous ne savons jamais, c'est-à-dire que ce sont des fonds que nous ne maîtrisons pas. Il n'y a pas de raison pour que nous n'en touchions pas l'année prochaine, par contre pas forcément au même niveau que cette année, et l'intercommunalité non plus. Parce que comme l'enveloppe diminue, souvent ce que font les techniciens des services de l'État, c'est qu'ils changent les règles pour pouvoir trouver de nouvelles règles de redistribution d'une enveloppe diminuée. C'est toute la difficulté – je rejoins ce que disait Véronique LAVAUD. Il y avait des défauts à la taxe professionnelle. C'est-à-dire que les recettes étaient mal réparties. Il y avait des communes qui avaient les moyens d'accueillir des entreprises, qui avaient beaucoup d'argent, et puis à côté il y avait des communes qui étaient en zone verte, boisée, environnementale, etc..., qui ne pouvaient pas accueillir et qui, elles, assuraient quand même une plus-value environnementale et qui n'avaient pas de recettes. Donc, c'est vrai qu'il fallait réformer cela. Du coup, aujourd'hui, c'est l'État qui a repris la main et nous sommes un peu assujettis. C'est la limite de l'autonomie des communes quand c'est l'État qui donne l'argent. Pour l'exercice 2017, je pense que peu de choses vont changer. Au niveau national, cela va un peu diminuer et sur l'intercommunalité, il va y avoir un amorçage peut-être de l'enveloppe de redistribution de la dotation de solidarité, parce qu'il va bien falloir prendre des compétences et des charges supplémentaires. Par contre, je pense qu'une bonne partie des réformes va arriver en 2018.

Nous pouvons en dire deux mots. Par exemple, sur la défense incendie, tout le monde met la pression pour que cela devienne une compétence intercommunale. Aujourd'hui, nous, nous payons l'entretien des poteaux incendie, la défense incendie. Si c'est intercommunal, ils vont prendre les recettes et les dépenses aussi. Donc, il va y avoir un nouveau pacte fiscal et un pacte de responsabilités et de compétences qu'il faudra mettre en place avec la communauté de communes. En 2017, je pense que cela va être mis en place, mais que cela n'aura pas beaucoup d'impact sur nos budgets.

Ai-je répondu à votre question ?

Pour aller plus loin maintenant dans l'organisation budgétaire et la proposition d'orientations budgétaires 2017 qui sera proposée, enfin le budget qui sera proposé au prochain conseil municipal, un, c'est d'être sur des recettes relativement similaires, de ne pas gonfler les recettes de fonctionnement et d'investissement, parce que nous savons très bien que sur la taxe d'habitation et la taxe foncière les bases n'étant revalorisées que de 0,4, nous allons avoir un tassement des recettes fiscales. Les droits de mutation, nous ne savons jamais quand nous les touchons même si notre commune est attractive et qu'il y a quand même beaucoup de constructions. Donc, nous allons construire un budget sur des recettes identiques à celles de cette année. Par contre, nous allons avoir des contraintes supplémentaires. Véronique l'a dit. Je vois mal comment nous allons pouvoir tenir un niveau de charges de personnels à 2 % comme cette année. D'abord, parce qu'il y aura toujours des augmentations du point d'indice, etc... Nous avons dit que nous allons revaloriser quand même. Il va y avoir le RIFSEEP appliqué à tous les agents. Là, nous l'avons fait pour les attachés lors du précédent conseil municipal même si en principe cela ne doit pas changer grand-chose. Mais de toute façon, cela va quand même modifier un petit peu le montant des charges de personnel malgré tout et cela ne sera pas à la baisse. Heureusement. Nous ne pouvons pas baisser les salaires des agents. Quand on regarde le profil, nous avons des agents qui partent à la retraite, mais malgré tout les agents vieillissent et ils vieillissent dans leur carrière, cela a forcément un coût. Ensuite, comme l'a dit Véronique, nous allons avoir dans quelques semaines la gestion des cartes nationales d'identité. Cela n'est pas neutre, parce que c'est un volume de travail important pour nos agents. Quid de la réforme des rythmes scolaires ? De toute façon, quoiqu'il se passe à l'élection présidentielle et en suivant, la réforme ne pourra pas s'engager sur l'exercice 2017. Nous verrons, mais il faudra y penser. Nous aurons quand même les charges de la réforme cette année encore. Donc là, ce n'est pas neutre. Ensuite, faudra-t-il embaucher ? Nous sommes en train de regarder. Il faudra certainement essayer de compenser ou de faire un travail sur l'organisation des ressources humaines pour que les départs à la retraite soient peut-être remplacés, mais pas forcément dans les services où ils étaient, pour que nous ayons un niveau d'effectif qui soit similaire à celui que nous avons cette année. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas nous permettre de déraiper sur les charges de personnel. Mais malgré tout, il y a des nécessités, la population augmente. Si nous avons une ouverture de classe en maternelle l'année prochaine, nous serons bien obligés de prendre une ATSEM. Nous allons avoir une ouverture de classe en primaire. Donc, cela veut dire que toute façon, là, il y aura des dépenses de charges à caractère général supplémentaires, parce qu'il faudra faire fonctionner une classe. Une classe, ce sont 26 ou 27 élèves, donc il faut acheter du matériel. Donc, ce sont des dépenses complémentaires, ce sont des fournitures alimentaires, etc... Celles-là, nous les aurons, c'est lié à l'augmentation de la population et des besoins.

Il sera proposé d'augmenter les charges de personnels de 4 %, parce que nous serons en plus en année électorale. Organiser quatre tours d'élections, ce n'est pas neutre. Nous sommes toujours remboursés très tard pour même pas 50 % des dépenses réelles. Donc, il y a une charge de la commune. Cette année, nous aurons eu le recensement. Donc là, c'est pareil, le recensement, ce sont des dépenses de personnel. Même s'il y a une participation de l'État, la participation n'est jamais à la hauteur de la dépense réelle. Elle est souvent très en deçà. Donc, nous aurons une année avec des dépenses de personnel supplémentaires. Il faut en tenir compte.

Sur les dépenses à caractère général, nous allons essayer... Donc je remercie, parce que les services se sont engagés à essayer de mettre en œuvre une analyse et des indicateurs des dépenses de fonctionnement et en particulier sur les fluides, c'est-à-dire de regarder poste par poste, équipement par équipement, usage par usage ce qu'il se passe, parce que nous ne pourrons pas à l'avenir supporter des dérapages de consommations, quelles qu'elles soient. C'est vrai sur l'éclairage public par exemple, mais là, il faut que nous réfléchissions à ce que nous mettons en œuvre, parce que cela demande des dépenses d'investissement importantes avant de faire des économies. Mais il faudra les faire. Par contre, sur la consommation d'électricité des bâtiments publics, là, il n'y a pas besoin d'investissements. Il suffit juste que chacun s'applique à faire attention et pas forcément venir prendre les douches dans les vestiaires pour faire l'économie chez soi. Parce que je sais bien comment fonctionnent les piscines municipales par exemple, parce qu'en ce moment nous l'étudions de près. Plus nous rencontrons les maires ou les

adjoints en charge des équipements publics de natation et plus ils savent qu'il y a des consommations comme cela, des pratiques et des usages où on laisse couler alors que chez soi on ne le fait pas. Mais là, c'est un bien public, donc cela coule pendant un quart d'heure. Il faut que nous fassions attention à cela et que nous fassions un travail aussi.

Sur les investissements, il y a un certain nombre d'investissements qui sont déjà engagés, puisque les dossiers sont prêts. D'abord, il y a 700 000 euros de dépenses qu'il faudra payer en 2017. Mais ensuite, il y a l'aménagement du bâtiment de la rue Soucarros qui est engagé, c'est-à-dire l'ancienne MDSI. Il y a le local qui accueille aujourd'hui le temps des familles et l'espace de vie sociale sur lequel il faut faire des travaux. Donc là, nous avons des accords de subvention. Il faut à tout prix engager les travaux si nous voulons avoir les subventions.

Il y a des travaux dans les écoles à mettre en œuvre. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics. Petit à petit, il faut que ce programme soit mis en œuvre. Le remplacement des tribunes du Champ de Foire si nous pouvons le faire cette année, parce que je crains que la commission de vérification des équipements un jour nous dise : « Ce n'est plus possible », soit qu'un jour nous ne puissions plus les ouvrir et que nous nous retrouvions à devoir annuler les manifestations et à fermer la salle. C'est un équipement vieillissant, d'origine, et surtout la salle étant tellement utilisée, manipulé tous les jours, ce n'est pas fait pour cela. Ces gradins devraient pouvoir rester une semaine ou 15 jours en place sans qu'on les touche. Sauf que là, on les bouge plusieurs fois par semaine. Un, cela use nos agents. C'est une chose. Parce qu'en plus c'est du mobilier ancien qui se déplace de plus en plus difficilement, mais aussi cela dégrade la mécanique. Aujourd'hui, c'est une mécanique qui n'est plus du tout sûre. Donc, il faut que nous regardions. C'est un investissement important, mais je pense que nous ne pourrions pas nous permettre demain de fermer le Champ de Foire pour quelque raison que ce soit. C'est un équipement structurant de la ville, mais aussi du territoire. Et puis, c'est un élément de sécurité important. Je ne voudrais pas qu'un jour il y ait un incident dans les gradins.

Voilà pour les plus grosses dépenses de bâtiments.

Sur la voirie, quand nous faisons les réunions de quartier, les gens se plaignent de l'entretien des voiries. Les gens laissent de plus en plus de mégots par terre. C'est bien la loi pour lutter contre le tabagisme. On ne fume plus dans les locaux publics, on fume dans la rue et tout le monde jette son mégot dans la rue. Il y a cela, il y a tous les papiers, il y a les consommations, etc... Donc, c'est vrai que pouvoir améliorer l'entretien de la voirie, c'est aussi s'équiper en balayeuses, parce qu'autrement nous n'y arriverons pas. Il y a l'installation de containers enterrés. Et puis, il y a un certain nombre de travaux de voirie. Ce sont ceux que nous avons identifiés, mais il y en aura certainement d'autres en voirie. Et puis, il y a la dernière tranche, pas tout à fait, parce que là-dedans il n'y a que les quais, mais l'avant-dernière tranche de Plagne, parce qu'il restera la route de Plagne à mettre en œuvre, en tout cas avec le cheminement piéton et cycliste, mais là, nous avons la dernière tranche du Port de Plagne pour un montant de 240 000 euros. Nous le verrons tout à l'heure, parce que nous allons passer les délibérations sur les demandes de subvention, la réalisation d'un skate park. C'est vrai que c'est un équipement qui est attendu par les jeunes en particulier. Et puis, un certain nombre d'études, dont celle de la requalification du centre-ville. Ludovic en parlera tout à l'heure. Je pense que c'est un dossier important que nous avons ouvert avec la révision de l'étude de déplacement dans le centre-ville, le plan de circulation étendu à un plan de déplacement plus général. Il faut que nous poursuivions sur la ré-armature urbaine du centre-ville aujourd'hui à la lumière de certains événements et de certaines décisions à prendre. Ensuite, nous avons vu tout à l'heure l'étude technique de la passerelle de Bois Milon qui est une étude importante et qui risque d'être un peu onéreuse, mais quand on fait une passerelle au-dessus des voies de chemin de fer, c'est toujours un peu cher. Donc, il faudra que la ville fasse l'avance même si ensuite CM-CIC participera largement au financement de la passerelle. Et puis, un certain nombre de travaux au cimetière et puis l'acquisition de mobilier.

Enfin, des acquisitions foncières nouvelles. Nous allons laisser toujours les acquisitions pour le bassin de rétention de Papelotte. Ensuite, l'acquisition foncière de la moitié du site de la Fontaine qui aujourd'hui est devenu une friche puisque bricomarché est parti et que roady va partir dans les mois à venir. La

proposition qui est faite – nous le verrons tout à l’heure – c’est que la collectivité acquière le foncier de façon à avoir la maîtrise foncière de ce site et ne pas laisser le soin à des aménageurs privés de faire de l’urbanisme à notre place.

Voilà les investissements aujourd’hui qui sont identifiés. Les dossiers sont là et nous avons pour certains les accords de subvention. Donc, ce serait bête de s’en priver. D’autres sont des acquisitions foncières ou en tout cas des perspectives d’avenir. Est-ce qu’il sera nécessaire de faire un emprunt ? Je souhaite qu’au budget nous puissions prévoir un emprunt pour l’acquisition foncière du site de la Fontaine. Nous l’utiliserons ou nous ne l’utiliserons pas. Je ne sais pas encore, mais en tout cas je pense qu’il faut le prévoir dans le budget 2017, sachant que de toute façon nous avons des emprunts qui tombent, donc il ne s’agit pas d’augmenter ou d’aggraver l’endettement de la commune, mais uniquement de maintenir l’endettement au niveau actuel. Il sera peut-être même inférieur, parce que je pense que les emprunts qui tombent sont d’un montant d’environ 100 000 euros et qu’un emprunt de 1 million ou de 1,2 million d’euros doit être un remboursement de 80 000 euros par an. La ville de Cenon va emprunter à un taux négatif cette année. Je ne sais pas comment elle va faire, mais je vais demander. En tout cas, aujourd’hui, nous avons encore des prêts à des taux très intéressants. Négatif, je ne sais pas comment le maire a fait, mais je verrai avec mon collègue pour avoir des informations. C’est ce qu’il nous a dit. Je proposerai que cet emprunt soit mis au budget avec quand même l’espoir que nous n’aurons pas à l’utiliser si le département, l’État et la région arrivent à mettre en œuvre d’ici cet été l’établissement public foncier. La communauté de communes a délibéré favorablement, le département aussi. Je pense que sur le périmètre de la Nouvelle-Aquitaine les avis sont relativement tous positifs et que nous devrions avoir un accord majoritaire pour que l’établissement public foncier Poitou-Charentes puisse aujourd’hui intervenir sur les départements de l’ancienne Aquitaine, en tout cas la Gironde en particulier, auquel cas nous pourrions solliciter l’établissement public foncier pour faire ce portage financier à notre place. Mais comme pour l’instant cet établissement n’existe pas encore et qu’en plus nous ne sommes pas sûrs que notre dossier soit retenu, il faut prévoir.

Sur les recettes de financement, je pense que nous n’aurons pas la recette de la FCTVA que nous avons eue l’année dernière, parce que l’année dernière nous avons la recette de la FCTVA de l’école. Mais il y en aura encore quelques-unes. Les subventions, nous les connaissons déjà en partie sur certains dossiers. Et puis, un autofinancement de 3,6 millions d’euros. Vous avez vu que l’excédent de fonctionnement 2016 nous l’avons inscrit au budget 2017. L’idée, c’est que cet excédent de fonctionnement ne vienne pas financer des dépenses de fonctionnement supplémentaires, mais que nous puissions l’utiliser pour des investissements et notamment les investissements qui vous ont été présentés ici.

Sur la question de la fiscalité, nous avons le débat entre nous aujourd’hui en conseil municipal. Ce débat devra venir au sein de l’intercommunalité, parce que je pense que l’intercommunalité va devoir mettre en œuvre un vrai pacte fiscal sur le territoire de la communauté de communes. Parce que plus la communauté de communes va prendre des compétences, va capter de la fiscalité, moins les habitants comprendront qu’ils n’aient pas le même niveau fiscal. Il faudra qu’il y ait un pacte fiscal entre la communauté de communes et les communes membres du groupement. Aujourd’hui, je sais que le vice-président en charge des finances est en train de regarder comment nous pourrions ouvrir ce débat et comment nous pourrions convenir d’un pacte fiscal. Aussi, il n’y a pas de raison que nous ne tenions pas les engagements que nous avons pris pour l’instant. Il n’y a pas de raison que nous augmentions la fiscalité. Nous pouvons effectivement tenir nos budgets sans les augmenter. Que la fiscalité finance des équipements nouveaux, des services nouveaux, pourquoi pas. C’est mon point de vue. Par contre, que nous augmentions la fiscalité pour financer des dépenses de fonctionnement qui constituent des dérapages, ce ne serait pas normal. Nous ne pouvons pas faire financer par la fiscalité des augmentations de dépenses de fonctionnement comme cela. Donc, il faut que nous fassions attention à cela. Je pense qu’il faut que nous travaillions sur la maîtrise des dépenses d’abord avant d’envisager l’augmentation de la fiscalité. Malgré tout, je pense qu’il faut que nous nous ouvrons au débat, parce que nous l’aurons en intercommunalité et que si demain de nouveaux équipements voyaient le jour – ce que j’espère et je pense à la piscine intercommunale qui est un équipement très attendu, mais financièrement très lourd à supporter notamment en dépenses de fonctionnement – la communauté de communes va ouvrir la

question de comment nous le finançons et certainement avec la fiscalité locale, en tout cas nous ne pourrions pas faire supporter cela uniquement par les entreprises, parce que je pense qu'elles ne seront pas d'accord. Donc, il faudra rouvrir ce débat. L'année 2017 ne se prête pas à cela et il faudra peut-être nous l'ouvrons à la lumière de ce qu'engagera l'intercommunalité en 2017 ou 2018.

Voilà aujourd'hui le commentaire que je voulais faire et la proposition d'orientations budgétaires, c'est-à-dire que nous restons à peu près sur une même logique et une même dynamique. Des recettes de fonctionnement qui vont se stabiliser certainement. L'année prochaine, il ne faudra pas en attendre beaucoup plus. Des dépenses de fonctionnement qui vont augmenter forcément de 3 ou 4 %, mais cela, nous ne pourrions pas faire moins. Nous vous avons dit pourquoi. D'abord, parce qu'il y aura des charges de personnels supplémentaires et puis parce que quand il y a des familles en plus, il y a des services en plus et il faut les financer. En investissement, un budget d'investissement de 4 millions d'euros et un emprunt supplémentaire uniquement pour la réserve foncière si nécessaire de la friche Immo Mousquetaire.

Je peux répondre à vos questions ou en tout cas nous pouvons ouvrir le débat. Si vous avez des remarques, des questions ou des observations, je vous laisse la parole.

Mme HERNANDEZ : Madame le maire, sur la forme, mais pas que, au niveau du budget et de ses prévisions sur les années à venir, est-ce que nous ne pourrions pas passer sur un PPI et sur les ACPC pour avoir une visibilité sur les investissements au-delà d'un an, avoir une vision par programme ? Dans les dossiers évoqués, on parle de la Garosse et de la rénovation de la Garosse au coup par coup, année par année. Est-ce que nous ne pouvons pas l'anticiper ? On parle de Plagne année par année. Est-ce que ce ne serait pas intéressant d'avoir une visibilité à quatre, cinq, six ans ? À vous de le définir, mais je trouverais cela intéressant à la fois en lisibilité pour les élus, mais aussi pour la population.

Mme MONSEIGNE : La remarque est intéressante et pertinente. Il y a des collectivités – il y en a peu – qui fonctionnent avec des autorisations de programmes pluriannuels. Notamment, j'en connais une qui fonctionne essentiellement comme cela, avec des programmes sur trois, quatre ans et chaque année ils signent des autorisations de programmes. C'est le SMICVAL. Sauf que le SMICVAL maîtrise ses recettes. C'est-à-dire que le SMICVAL est financé par la fiscalité et il fixe le montant de la tonne en fonction de ses besoins et de ses programmes d'investissement qui sont souvent contraints, puisque c'est la loi, la sécurité, les obligations d'aménagement ou environnementales. Mais eux, ils peuvent faire des APCP et des autorisations de programmes puisqu'ils maîtrisent leurs recettes, ce qui n'est pas le cas des collectivités. Nous essayons de programmer. Les PPI, c'est pareil, nous essayons de le faire, mais comme nous ne maîtrisons pas les recettes, c'est toujours compliqué. Nous nous sommes toujours refusés à pratiquer comme cela même si nous essayons de planifier les dépenses et de les phaser, parce que si demain nous n'avons pas les recettes attendues, notre seul levier, c'est la fiscalité. Cela veut dire que dans ces cas-là si nous nous sommes engagés dans un programme d'investissement et que nous voulons le tenir, si nous perdons les dotations, si nous perdons certaines recettes ou si la taxe d'aménagement ne nous est pas versée, après, le seul levier que nous avons, notre seule autonomie financière, c'est la fiscalité. C'est très bien. Il ne faut surtout pas la supprimer. Parce que j'entends parler de la suppression de la taxe d'habitation ou de 80 % de la taxe d'habitation dans certains programmes électoraux, je me dis : « L'autonomie des communes, c'est cuit ». En tout cas, moi, ce n'est pas ce que je soutiendrai. Ceci étant dit, cela a été le choix dans cette commune, c'est vrai, de faire attention, parce que du coup, après, cela nous obligeait à animer le levier fiscal et que c'est toujours un petit peu délicat. Après, nous le faisons. Sur Plagne, le projet est défini depuis le départ et est phasé. Nous avons fait la tranche 1, c'était le Peyrat, parce que c'était le plus compliqué, casser le Peyrat, le refaire, faire circuler l'eau, créer un débit d'eau sous le Peyrat pour désenvaser. Après, la deuxième phase, cela a été le désenvasement et l'aménagement des quais. C'était le chantier des quais où il a fallu tout dévaser, remettre les quais. Et encore, il reste un peu de maçonnerie, ce n'est pas fini. Et la dernière tranche, c'était l'aménagement urbain, c'est-à-dire refaire la voie, sachant que nous n'allons pas faire un programme hyper sophistiqué, parce que comme cela déborde plusieurs fois dans l'année, ce n'est pas la peine d'aller mettre un aménagement fragile à Plagne. Mais en tout cas, aménager des zones de stationnement, de parking pour

ne plus avoir de voitures le long des berges, du mobilier urbain et puis replanter quelques arbres, etc. C'est un projet qui a été travaillé avec les habitants de Plagne, qui doit être définitivement adopté dans les jours ou semaines à venir de façon à finaliser les travaux. Nous essayons de le faire. Après, sur la Garosse, c'est pareil. Là, c'est un équipement qui est assujéti à une convention avec le Département, parce qu'il est utilisé par le collège. Donc là, c'est pareil, le Département a des plans annuels de financement dans son règlement d'intervention annuel pour financer et aider les collectivités à financer les équipements qui sont mutualisés avec les collèges. Nous ne pouvons pas forcément faire de gros coûts, parce que les dépenses sont plafonnées, le montant des subventions est plafonné. Donc, si nous disons : « Nous faisons 1 million d'euros de travaux d'un coup », de toute façon, la subvention du Département est plafonnée. C'est pour cela que nous phasons nos travaux de collèges chaque année. Le plus gros est fait, par exemple sur le gymnase. Mais nous savons aussi que l'enveloppe des subventions d'aide aux communes du Département est plafonnée et que nous ne pourrons pas tout obtenir une année. En plus, les enveloppes varient, parce que là aussi aujourd'hui avec les pactes territoriaux, la question du règlement d'intervention est remise en cause. Nous aurons une subvention importante sur le skate-park, parce que ce sont des équipements qui sont ciblés comme des enjeux majeurs pour des territoires qui accueillent de la jeunesse. Donc, tant mieux. Mais ce n'était pas forcément le cas il y a deux ans. Malgré tout, les collectivités ne sont pas des établissements avec une autonomie financière. Nous sommes quand même beaucoup soumis à la bonne volonté de l'État, des collectivités locales dont nous dépendons. Mais ce serait tellement mieux si nous pouvions fonctionner comme le SMICVAL. Le SDIS fonctionne un petit peu comme cela, mais même pas, parce que quand il y a un incendie majeur comme il s'est passé, tout leur programme budgétaire est par terre. Nous avons voté en budget supplémentaire aujourd'hui 6 millions d'euros rien que pour supporter l'incendie de Saint Jean d'Illac l'année dernière. Les services ont essayé de mettre en place des outils qui nous permettent petit à petit de pouvoir planifier les choses. L'avantage avec le Département par exemple des pactes territoriaux, c'est que cela va nous obliger aussi à planifier les projets sur les territoires. Les contrats de ruralité qui sont mis en œuvre par l'État cette année sont aussi des contrats qui nous obligent à planifier nos projets à l'échelle de la commune, mais dans un projet territorial. Moi, je trouve que c'est intéressant. Il semblerait que la Région applique la méthode pactes territoriaux et soit en train de prévoir un dispositif qui s'apparente aux pactes territoriaux aussi pour réglementer leur intervention, c'est-à-dire plus guichet, mais sur des projets et voire des projets pluriannuels. Donc, cela va dans le bon sens. Une autre question ?

Mme HERNANDEZ : Dans le prolongement, du coup, ce sera peut-être l'occasion de faire la bascule. Après, il y a des communes qui fonctionnent en PPI, qui fonctionnent bien et qui ne programment pas tous leurs projets d'investissement, mais qui en programment certains. Cela donne un peu de lisibilité aux engagements d'investissement sur la commune.

Mme MONSEIGNE : Nous allons essayer de nous améliorer, en tout cas là où nous pouvons le faire, que nous puissions le faire. C'est pour cela que – Ludovic en parlera – je souhaite que nous puissions avoir un schéma aussi et un projet d'aménagement urbain. Après, cela va dépendre. Il y a des communes qui sont dans des intercommunalités où l'intercommunalité joue pleinement son rôle et où la majorité des transferts de charges ont déjà été engagés. Nous, nous ne sommes pas là-dedans. Donc, demain, il faudra déjà que nous éclaircissions toutes les compétences que va prendre la communauté de communes, que nous ayons mis en place un plan de mutualisation pour que nous puissions dire : « Voilà ce qu'il nous reste à faire. Ce sera notre compétence », et où nous allons pouvoir mettre l'argent. Mais là aujourd'hui, il y a encore beaucoup d'incertitudes et puis nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de l'intercommunalité et de la mutualisation, loin de là, pour que nous puissions avancer dans ce domaine. Par contre, je le dis sur les recettes et ce sera le cas cette année, les services se sont appliqués de plus en plus – c'est vrai que c'était une remarque de monsieur DUMONT – à préparer tous les dossiers et puis après, sur les subventions et notamment les subventions de l'État, même si nous ne sommes pas sûrs de la réponse, de les envoyer. Ce sera le cas pour le FSIL cette année. Nous allons mettre tous les dossiers possibles. Nous allons les présenter au fonds local d'investissement. Tout le monde a lu dans *Sud Ouest* que l'enveloppe du FSIL de la Gironde serait déjà cette année amputée de moitié, parce qu'il est déjà affecté avant d'être voté. Comme l'année dernière d'ailleurs. En tout cas, nous avons bien vu que le préfet était venu dans un territoire dire que le montant du FSIL était déjà affecté. Donc, nous verrons ce

qu'il nous reste à nous partager au sein du Département, sachant que la Métropole va en prendre une bonne partie aussi. Malgré tout, c'est vrai qu'il ne faut pas partir défaitiste.

Mme CALLENDREAU de PORTAIL : Juste une information. Que veut dire la « requalification du centre-ville » ? Je ne comprends pas cette phrase.

Mme MONSEIGNE : Je laisserai Ludovic en dire plus tout à l'heure. C'est une terminologie d'actualité. On parle aussi de revitalisation pour les centres-bourgs anciens. Quand il ne s'agit pas de centre-bourg ancien, parce que nous, il n'a pas besoin d'être forcément revitalisé, il est quand même assez dynamique, nous ne sommes quand même pas dans un centre-bourg où tout est fermé, mais il a besoin d'être requalifié, cela veut dire que ce qui constituait le centre-bourg de Saint André de Cubzac avant, c'est-à-dire la rue Nationale et la place de la Mairie, ne peut plus être considéré aujourd'hui comme le centre-bourg, en tout cas le pivot du centre-bourg de Saint André de Cubzac. Aujourd'hui, il s'est élargi. Le centre-ville, c'est aussi une partie de la rue Dantagnan, le Champ de Foire. Donc, le centre-ville s'est élargi. Cela va de l'église au site d'Intermarché. L'idée, c'est de redéfinir le centre-ville. C'est une redéfinition du centre-ville. Mais après dans le détail Ludovic MANSUY le présentera tout à l'heure.

Y a-t-il des questions ou des observations sur le débat d'orientations budgétaires ? La nouveauté cette année c'est qu'il faut que nous votions. D'habitude, le débat d'orientations budgétaires, nous faisons un débat, nous prenons acte du débat. Dorénavant, il faut voter. Nos services se sont mis au travail pour essayer de rédiger la délibération qui allait bien, mais c'est très compliqué de délibérer sur un débat. Donc, le texte qui vous est proposé peut vous paraître un petit peu bizarre. Nous avons cherché ce que faisaient les autres. Ils font à peu près la même chose avec une rédaction parfois un peu différente. Mais c'est une obligation.

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. [...] Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport [...] comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. [II] précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.»

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2017 sont précisément définis dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2017 de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2017, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Donc, après, c'est difficile de vous dire si nous pouvons considérer qu'il doit y avoir un vote pour, contre ou s'il doit y avoir une abstention. Nous devons délibérer sur le fait qu'il y a eu présentation en conseil municipal permettant un débat d'orientations budgétaires.

Je vous laisse vous concerter quelques minutes.

Je vous propose de passer au vote.

Mme LAVAUD : À la limite, que les propos tenus pendant le débat soient inscrits dans le procès-verbal. Après, le vote, je ne sais pas, nous allons voter pour, bien sûr, parce que nous avons débattu, il y a des constats qui sont faits. On peut ne pas être d'accord avec les décisions prises, mais après, il faut faire une orientation pour avancer aussi et améliorer notre commune.

Mme MONSEIGNE : Je pense que le sens du vote et si maintenant le législateur prévoit qu'il y ait un vote, c'est parce que peut-être dans certaines collectivités le débat a dû être étouffé ou je ne sais pas et donc peut-être que certains membres du Conseil municipal n'ont pas été en mesure, soit parce qu'ils n'avaient pas les éléments, soit parce qu'on ne leur a pas permis de prendre la parole. Du coup, maintenant, ils font une délibération parce qu'avant il n'y avait pas de délibération. Ou les gens, si le débat n'a pas pu avoir lieu, qu'ils puissent dire : « Non, on vote contre », peut-être en justifiant leur vote s'ils le souhaitent. Je pense que c'est aujourd'hui ce qui a rendu nécessaire la délibération.

Je vous propose donc de délibérer, voire de pouvoir justifier votre vote si vous le souhaitez. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Quatre. Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 29 voix pour et 4 voix contre (MM. BOBET, BELMONTE, Mmes LYKASO, CALLENDREAU de PORTBAIL).

Mme MONSEIGNE : Nous allons passer au dossier 21 : le protocole d'accord avec les sociétés l'Immobilière Européenne des Mousquetaires et Saint André Distribution. Je laisse la parole à Ludovic MANSUY pour vous présenter le protocole et le contexte dans lequel il s'inscrit.

N° 21/17 – Site la Fontaine – Protocole d'accord avec les sociétés l'Immobilière Européenne des Mousquetaires et Saint André Distribution

(Rapporteur : Ludovic MANSUY)

Mme MANSUY : C'est un protocole important qui a fait l'objet de longues discussions avec Immobilière Européenne des Mousquetaires et la société Saint André Distribution. Un protocole qui fait suite à l'ambition d'Intermarché effectivement à localiser une activité commerciale sur la ZAC du Parc d'Aquitaine, donc dans une ambition de développement commercial de repositionnement sur l'axe de la 137 pour Intermarché. Donc, une ambition effectivement d'un développement commercial, mais qui par nature nous pose la problématique nous concernant la collectivité de Saint André de Cubzac que cela occasionne la contrainte de la politique d'un maintien de commerces en centre-ville et de requalification d'une certaine manière de notre centre-ville autour de nos commerces de proximité, et de maintenir une attractivité sur les flux économiques en centre-ville.

Bien évidemment, le développement de la périphérie ne doit pas se faire au détriment du centre. Donc, cela nous a posé une sérieuse problématique qui a fait d'ailleurs l'objet de quelques articles dans la presse. Il n'empêche que ce sujet a été clairement discuté avec Immo Mousquetaires et les exploitants actuels d'Intermarché de manière très transparente. S'agissant d'entrepreneurs locaux installés depuis longtemps sur la commune, il ne pouvait pas en être autrement en termes d'échange. Cela s'est fait dans un but assez constructif. L'idée, c'était bien sûr d'obtenir un accord sur un maintien de commerces en centre-ville sur la zone de la Fontaine, sachant que nous avons tout intérêt également à avoir un booster sur la ZAC d'Aquitaine qui en a besoin pour développer sa deuxième tranche de cellules commerciales. Nous avons cherché à avoir un accord gagnant-gagnant. C'est un accord qui nous permet également d'être un élément structurant dans le cadre de notre réflexion sur l'aménagement, la réflexion sur l'armature de ville de Saint André de Cubzac qui évolue, comme le disait madame le maire, en particulier avec des mouvements économiques partant de la rue Nationale - centre-ville historique - vers la rue Dantagnan, vers le pôle de la Fontaine. On a un rebasculé du cœur de ville, mais au-delà de cela, nous avons réfléchi également. D'un point de vue contextuel, nous avons lancé également une étude sur les flux de circulation et le plan de circulation en centre-ville. Dans le cadre de cette réflexion est apparu le fait qu'il fallait tout simplement redéfinir ce qu'était le centre-ville. Nous nous sommes rendu compte

que nous n'étions plus tout à fait sur un cœur de ville centré sur la mairie, mais bien sur plutôt un disque de 700 à 800 mètres de rayon qui, de fait, tangenteait la zone de la Fontaine. Nous nous sommes évidemment tout de suite intéressés à savoir comment articuler cette zone par rapport au cœur de ville historique et comment tous ces flux pouvaient bouger entre la rue Nationale, le Champ de Foire, la zone de la Fontaine et le pôle multimodal qui va jouer dans le cadre du développement de la ville un rôle important.

Ce protocole d'accord qui est le fruit de cette réflexion est un premier pas sur le lancement d'une démarche que je préciserai comme pluriannuelle, même si d'un point de vue budgétaire je ne sais pas comment nous la calerons, mais en tout cas sur une ambition pluriannuelle de travaux, en tout cas d'aménagements de la ville ou de revisites de la ville dans son urbanité et son développement commercial. Le projet de délibération est le suivant :

La société l'Immobilière Européenne des Mousquetaires projette la création d'un magasin à usage de supermarché à l'enseigne « INTERMARCHE » dans la ZAC du parc d'Aquitaine qui sera exploité par la société Saint André distribution.

A cet effet, la SCCV Aquitaine Alizés a déposé une demande de permis de construire associée à une demande de modification d'autorisation d'exploitation commerciale visant à une réalisation adaptée de la tranche 2 de l'Eco Parc d'Aquitaine.

Pour rappel, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de la Gironde a délivré à la SCCV Aquitaine Alizés, le 2 août 2011, une autorisation d'exploitation, pour la création d'un ensemble commercial, représentant une surface de vente globale de 29 850m² affectée aux typologies de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne et des produits de culture et loisirs, sans attachement à l'activité de distribution alimentaire. Le permis de construire, validant cette autorisation, a été délivré le 27 septembre 2013 et a fait l'objet de 3 permis modificatifs pour des évolutions mineures de la disposition interne des cellules. La tranche 1 est en majeure partie construite et devrait être achevée au printemps. Elle développe une surface de vente de 12 968 m². La plupart des magasins sont d'ores et déjà ouverts.

La nouvelle demande de permis de construire associée au volet « modification d'autorisation d'exploitation commerciale » vise à consacrer une modification substantielle du dossier de CDAC de 2011, afin de créer un hypermarché INTERMARCHE, doté d'une galerie marchande. Le projet « INTERMARCHE » porterait sur un bâtiment d'une surface de plancher de 10 213 m² pour une surface de vente de 4 200 m² pour l'hypermarché et 388 m² pour sa galerie.

Cette modification substantielle conduirait à une surface de vente globale de l'ensemble commercial réduite à 25 966 m². (- 3 884 m² de surface commerciale soit une réduction de près de 13% de la surface de vente autorisée en 2011).

La commune est disposée à soutenir ce projet sous réserve qu'une réflexion globale soit menée pour maintenir le dynamisme du site du centre-ville, qu'il y soit maintenu un commerce alimentaire de proximité de 1000m² minimum et qu'elle puisse maîtriser le foncier restant afin de pouvoir le restructurer et le valoriser.

En effet, le projet de création d'une nouvelle surface alimentaire sur la ZAC et les déménagements récents ou à venir de « BRICOMARCHE » et « ROADY » apparaissent comme une opportunité de travailler au réaménagement complet du site et du centre-ville élargi à travers une étude qui sera prochainement lancée.

L'enjeu est d'anticiper au maximum la mutation du lieu de sorte qu'une stratégie et un programme d'action soient menés pour maintenir la vitalité du site et contribuer plus largement au maintien d'une dynamique commerciale et de service au sein du centre-ville.

L'acquisition, en cours, du foncier « ROADY » et « BRICOMARCHE », représente la première étape de ce projet.

Aussi, en échange du soutien de notre collectivité :

- La société L'Immobilière Européenne des Mousquetaires consent à céder à la commune le terrain et les constructions visés ci-dessus et figurant dans le protocole d'accord annexé ;
- La société Saint André Distribution s'engage à maintenir, sur le site actuel de La Fontaine, une enseigne « INTERMARCHE » d'une surface minimale de 1000 m² pour une durée minimale de 15 ans.
- La société L'Immobilière Européenne des Mousquetaires confère, à la commune, en cas de revente, un pacte de préférence portant sur la parcelle cadastrée section AP et numéro 6p supportant notamment le bâtiment « INTERMARCHE » actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes du protocole d'accord entre les Sociétés L'Immobilière Européenne des Mousquetaires, Saint André Distribution et la commune de Saint André de Cubzac tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ledit protocole.

Vous avez la convention annexée qui reliste l'ensemble du patrimoine foncier construit bâti sur la zone de la Fontaine, celle qui nous intéresse. Un bâtiment à usage commercial qui est l'Intermarché en lui-même, la station-service, des aires de passage et de parking, un bâtiment à usage commercial qui est aujourd'hui vide, qui est l'ancien bâtiment de bricomarché et un petit bâtiment à usage commercial qui aujourd'hui est occupé par « Roady » ; Roady qui doit partir sur la ZAC d'Aquitaine dans les semaines qui viennent.

En termes d'engagement, nous aurons avec l'Immobilière Européenne des Mousquetaires, à régulariser une PUV dans un délai au plus tard le 29 septembre 2017 ; délai qui nous permet de réfléchir à la manière dont on va porter financièrement l'acquisition de la zone qui nous intéresse. Donc, la désignation des biens vendus justement sur cette zone, c'est celle qui fait l'objet du petit schéma page 5 de la convention. Il y a l'ancien bricomarché, le Roady et les zones de parking ou de voies d'accès qui permettent la continuité d'exploitation de l'Intermarché actuel.

Le montant, il a été précisé dans le débat d'orientation budgétaire, c'est un montant à hauteur de 1,190 million d'euros, donc un montant inférieur à l'évaluation des domaines ; l'évaluation des domaines qui donnait 1 261 200 euros. Nous avons fait une petite économie ; économie qui sera d'ailleurs également le cas sur le bâtiment Roady puisque c'est un bâtiment avec de l'activité de garage, donc de maintenance et de réparation automobile, donc avec la prise en charge de la dépollution du site par l'Immobilière Européenne des Mousquetaires.

Bien évidemment, le bâtiment Intermarché reste propriété de la société Immobilière Européenne des Mousquetaires et à l'usage de la société Saint André Distribution pour son exploitation.

L'article 2 précise le pacte de préférence avec l'Immobilière Européenne des Mousquetaires sur le bâtiment d'Intermarché. Si par demeure dans un délai de 30 ans il y avait une revente du bâtiment ou une cession du bâtiment, la commune serait prioritaire sur cette acquisition. C'est précisé dans l'article 2.

Je vais à l'article 3. En termes de contrepartie, la commune s'engage – ce qu'elle a déjà fait et la CDAC a déjà été rendue à l'unanimité favorable pour la création de ce futur Intermarché de 4 200 mètres carrés sur la ZAC d'Aquitaine. Donc, la commune a déjà fait le travail – à faire ses meilleurs efforts pour apporter son soutien plein et entier au dossier de demande d'autorisation d'équipement commercial portant sur la création d'une surface alimentaire de 4 200 mètres carrés de vente et 388 mètres carrés de galerie marchande. Cela a été réalisé. Cela devra encore être réalisé, parceque nous imaginons que cela ne va pas se limiter à une CDAC sur ce dossier.

Par ailleurs, la société Saint André Distribution confirme son engagement elle aussi à maintenir pour une durée minimale de 15 ans une surface d'au minimum 1 000 mètres carrés de vente en centre-ville, donc

sur la Fontaine avec une enseigne Intermarché ; les autres types d'enseignes n'étant pas autorisées, y compris Netto d'ailleurs.

Les sociétés l'Immobilière Européenne des Mousquetaires et Saint André Distribution ont déjà signé le protocole d'accord, donc restent effectivement par le vote de la délibération à permettre à madame le maire de signer ce protocole d'accord.

Mme MONSEIGNE : Merci, Ludovic, pour la présentation. Effectivement, depuis la rentrée, c'est un sujet... Enfin, ce n'est pas depuis la rentrée, parce que cela fait déjà longtemps que l'exploitant Intermarché et Immo Mousquetaires – depuis qu'ils savent que bricomarché part sur la ZAC Parc d'Aquitaine parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, de toute façon ils ne pouvaient pas se développer sur place – réfléchissaient à une délocalisation au départ, c'est-à-dire recréer l'ensemble Immo Mousquetaires sur le site du Parc d'Aquitaine. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous et d'habitants de Saint André de Cubzac ont été consultés par téléphone : « Si Intermarché partait, est-ce que vous le suivriez ? ». C'est vrai que c'est une année de discussions avec Immo Mousquetaires et avec la communauté de communes, parce que dans cette affaire, il y avait la communauté de communes qui est propriétaire du site du Parc d'Aquitaine, qui en tout cas le réalise, il y avait les exploitants, comme l'a dit Ludovic, qui sont des exploitants locaux qui gèrent une entreprise patrimoniale et familiale depuis deux générations, qui habitent la commune. Donc, ce n'est pas non plus un directeur d'entreprise ou en tout cas une entreprise gérée depuis loin comme certains groupes où effectivement il y a un gérant et puis après il y a un groupe qui est je ne sais pas trop où. Au début, nous avons vu cela d'un très mauvais œil cette délocalisation et nous leur avons dit non. Comme ils ont compris que ce serait non, après, nous avons essayé de trouver un autre espace de discussion. Nous avons dit : « Ce n'est pas possible. On densifie le centre-ville. Vous ne pouvez pas ne pas laisser un commerce de centre-ville ». Donc, à un moment donné, ils nous ont proposé de faire les deux, c'est-à-dire de pouvoir construire un Intermarché sur la ZAC en maintenant une surface alimentaire sur le site de la Fontaine. Je rappelle que nous avons fait vérifier par la chambre de commerce et d'industrie. La communauté de communes a fait réaliser un diagnostic à la chambre de commerce et d'industrie pour regarder la viabilité d'un aménagement, en tout cas d'une extension des surfaces alimentaires sur notre territoire de cette façon et à préserver les équilibres. Donc, le diagnostic de la CCI, c'est : « Déjà aujourd'hui avec 4 000 mètres de plus de surface alimentaire, vous serez au même niveau de mètres carrés alimentaires par personne que vous ne l'aviez en 1999, parce que la population augmente. Dans dix ans, cela m'étonnerait que vous n'ayez pas une autre surface alimentaire sur le territoire, pas forcément à Saint André de Cubzac, mais pas loin. Donc, quitte à avoir une surface alimentaire, autant l'avoir sur sa commune, parce qu'au moins cela fait de la fiscalité pour le territoire. Ce n'est pas la peine de l'avoir ailleurs ». Nous avons eu ce débat-là avec beaucoup d'interlocuteurs et nous sommes arrivés à cette discussion avec Immo Mousquetaires en disant : « Écoutez, vous construisez une deuxième grande surface là-bas, mais vous maintenez un Intermarché de centre-ville et surtout nous voulons maîtriser le foncier de la friche. Vous êtes des commerçants, vous vendez effectivement des produits dans les grandes surfaces, vous n'êtes pas des aménageurs. En tout cas, il ne vous revient pas de faire l'aménagement urbain du centre-ville de Saint-André de Cubzac ». Et puis, les choses ont avancé. Je pense que le fait que la famille Chauvin soit l'exploitant et le chef d'entreprise et qu'elle soit de la commune ont favorisé les débats. Aujourd'hui, nous en sommes là. Moi qui ai siégé à la CDAC puisque je suis maire de la commune, nous avons un protocole qui a permis à la CDAC de voter à l'unanimité sur une extension de surface alimentaire, ce qui n'était pas gagné parce qu'il y a quand même un moratoire sur l'augmentation des surfaces alimentaires en Gironde. Les membres et les services de l'État ont remarqué que cela pouvait faire jurisprudence, c'est-à-dire que des groupes étaient capables d'acheter des parts sociales comme cela à un prix qui est une valeur comptable, de la céder ensuite aux communes pour qu'elles fassent de l'aménagement urbain et s'engager à maintenir une surface. C'est-à-dire qu'il y a une participation. Je fais confiance au groupe Immo Mousquetaires pour ne pas se mettre en difficulté financière, mais en tout cas faire un effort et faire un effort qu'il ne faisait pas avant, en tout cas que ces groupes-là ne faisaient pas avant. Parce que je pense qu'ils ont bien compris que sur la question de la vitalité des centres-villes ils avaient participé à la dévitalisation d'un certain nombre de communes et que cela, ce n'était plus possible. Qu'il fallait qu'ils participent à la reconquête des centres-villes. Nous voyons comme cela des groupes comme Leclerc ou

les Mousquetaires revenir en centre-ville. Quand ce n'est pas possible ou quand on est dans un territoire en expansion, où il y a aussi des affaires à faire un peu à l'extérieur, ils concèdent à faire les deux. Donc, nous sommes peut-être à un tournant là. Je le dis humblement avec beaucoup d'humilité : est-ce que c'était la décision d'avenir ? Je ne sais pas. Mais en tout cas, c'est vrai que la question de la requalification du centre-ville se pose à nous aujourd'hui et puis dans un environnement où la démographie augmente, où les populations sont relativement jeunes avec des modes de consommation qui ne sont pas toujours ceux que le code de l'environnement prescrit, mais qui sont ceux-là, parce que les modes de vie ne permettent pas à tout le monde de faire ses courses sur le marché local. Les gens vont vite dans les grandes surfaces le soir. C'est comme cela.

Je pense que nous avons obtenu un accord qui est tout à fait intéressant pour la commune et que nous avons essayé de transformer ce qui aurait pu être une grosse épine en peut-être un avantage, en tout cas une opportunité pour la commune de refaire de l'aménagement urbain, en tout cas d'y participer.

M. RINGOT : Merci, madame le maire. C'est un sujet qui a soulevé le questionnement de nombreux citoyens à plusieurs reprises. Moi, je ne l'ai pas connu, mais la ville a déjà connu l'histoire avec « Champion » et donc des commerces de proximité qui partent vers l'extérieur et qui délaissent notre population en centre-ville. Une population en plus pour certain vieillissante et qui ne peut pas non plus avoir de longs déplacements.

Je déplore les stratégies financières de ces groupes-là qui vont à l'encontre du vivre en commun, mais également l'impulsion de la CDC dans cette histoire, parce qu'on a une grosse étendue sur le Parc d'Aquitaine et on s'attache plus à empiler des marques pour l'image et puis attirer plutôt que d'essayer de développer un éco-parc comme cela avait été prévu, peut-être développer des circuits courts plutôt que de faire venir une grande enseigne comme « Intermarché », parce qu'effectivement il y a quand même une modification des habitudes de consommation dans la population même si elle est lente. Mais ce n'est pas en concentrant des grandes enseignes commerciales qu'on va développer et impulser cette modification des habitudes de consommation que, je pense, en tant qu'élus de la population, nous devons nous efforcer de faire, parce qu'il en va aussi de l'avenir, de l'air que nous respirons, de notre planète et de notre santé.

Mais par contre, je félicite quand même la commune, les élus et les fonctionnaires qui se sont attachés à cette démarche pour obtenir avec Immo Mousquetaires quand même un accord qui nous permette de conserver un commerce de proximité et que nous puissions avoir la main dessus dans son développement futur.

Mme MONSEIGNE : Je remercie Jérémy de son soutien, en tout cas dans sa dernière intervention, parce que c'est vrai que nous avons eu peur. Nous avons eu peur que malgré tout ils réussissent leur coup et que nous perdions le commerce de centre-ville. Nous l'avons vu avec le « Champion » où là, malgré notre bonne volonté ... Vous savez que le maire qui m'a précédée a dit non et personne n'est venu à la place de « Champion ». Nous avons ouvert toutes les portes, « Super U », toutes les enseignes. C'est très difficile. Ce sont des groupes qui sont puissants. Nous avons senti que nous avions quand même la chance d'avoir des exploitants, c'est-à-dire des adhérents du groupe Immo Mousquetaires qui pesaient beaucoup et qui pouvaient amener cela. Donc, c'était une chance et il fallait peut-être la saisir. Après, sur les modes de consommation, je ne peux que partager. Effectivement, je déplore aussi qu'il y ait un modèle de consommation qui ne soit pas un modèle très écologique et très environnemental. Peut-être que nous sommes à un tournant là aussi, mais qu'on ne déconstruit pas des modes de vie, des modes de consommation comme cela. C'est difficile. C'est aussi un levier économique et un segment de l'économie sur notre territoire national qui est important. Le commerce, la consommation, la grande distribution, nous sommes en France, c'est la famille Leclerc, Mulliez. Il y a toute une histoire, c'est difficile de s'en défaire. Je pense que c'est notre rôle d'élus – c'est pour cela que je dis que je suis plutôt satisfaite que nous, nous nous chargions de réarmer le centre urbain pour peut-être faire du commerce différent, local, maintenir le marché, le redynamiser ou réfléchir à comment l'animer autrement – je pense que Pascale est en train d'y réfléchir pour apporter une plus-value d'animation au marché. Je le

sais, c'est pour cela que je le dis. Mais elle nous le dira – plutôt qu'après se battre contre les grandes surfaces, parce que cela, nous n'y arriverons pas.

Après, l'éco-parc d'Aquitaine, ce n'est pas éco, écologique, c'était économique. Je rappelle que l'appellation éco-parc d'Aquitaine, ce n'est pas l'écoquartier de Bois Milon. L'éco-parc, c'était un parc économique. C'est un projet qui est très ancien où la façade a toujours été destinée aux commerces essentiellement. Au départ, c'était peut-être le village de marques et l'éco-parc derrière, mais cela a toujours été un site à vocation commerciale et d'économie commerciale. C'est quelque chose qui date des années 2000. Peu d'entre nous étaient là. Moi, j'y étais. Oui, 2003 et même un petit peu avant.

Mme CALLENDREAU de PORTBAIL : D'abord, félicitations pour avoir tenu tête et pour avoir obtenu ce protocole qui – c'est mon métier – me semble vraiment très bien, et surtout pour avoir maintenu ce commerce de proximité en centre-ville. Cela est très bien. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission, je trouve qu'effectivement c'est une opportunité ce terrain qui se libère en centre-ville. Il y a juste quelque chose qui me choque, c'est que nous allons l'acheter, c'est bien. Comme je le dis, c'est une chance ou une opportunité. C'est parfait. Sauf que nous allons dépenser 1,190 million d'euros et que vous nous dites : « Nous allons lancer une étude pour savoir ce que nous allons en faire ». Franchement, depuis le temps que c'est en projet, ne me dites pas que vous n'avez pas réfléchi à ce que vous allez en faire. Ce n'est pas possible. Moi, je n'ai pas envie de donner un blanc-seing comme cela ce soir en vous disant : « Dépensez 1,190 million d'euros et nous verrons demain ce que nous allons en faire ».

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser Ludovic vous répondre.

M. MANSUY : Aujourd'hui, nous allons faire du portage foncier effectivement. Donc, nous allons nous donner le temps de la réflexion. Nous avons des outils – madame le maire en parlait – en particulier l'établissement public foncier. Si effectivement notre demande de portage foncier peut trouver grâce aux yeux du futur EPF Nouvelle-Aquitaine, ce sera cet EPF qui portera le financement et qui le portera le temps nécessaire. Je pense qu'il faut se donner le temps de la réflexion. En particulier si on est dans une réflexion d'évolution du centre-ville, nous n'allons pas le définir en trois mois. Il faut lancer une étude, la lancer de manière partagée, ouverte. Cela fera l'objet de concertations organisées. Nous nous donnerons le temps nécessaire pour définir cette armature de ville, les zones à développer, et quoi faire en termes de services ou de commerces sur ces zones.

Mme MONSEIGNE : Pour compléter, effectivement, nous n'avons pas un plan d'aménagement et nous ne l'avons jamais eu. Nous savons que c'est un site stratégique pour demain augmenter les services ou les commerces, en tout cas la vitalité du centre-ville. Aujourd'hui, les choses changent tous les jours. Ce qui était vrai est moins vrai demain. C'est très compliqué. Nous le voyons, il n'y a pas une semaine sans que la presse, la radio, voire la télé posent la question de la revitalisation, de la requalification des centres-villes. C'est une question qui occupe beaucoup de bureaux d'études, les élus locaux, les acteurs locaux depuis dix ans maintenant sans que personne n'ait trouvé la bonne solution. Cela veut dire que c'est vraiment un sujet compliqué. Nous, dans notre tête, nous avons des pistes. Nous nous disons : « Demain, la population augmente, il faut garder un certain nombre de services de santé en centre-ville, vérifier que ceux qui sont là ne sont pas installés de façon précaire, sont installés de façon durable ou, si ce n'est pas le cas, vérifier avec eux qu'on peut leur donner les garanties de pouvoir rester en ville à Saint André de Cubzac ». Il y a un certain nombre de démarches que nous n'avons pas engagées aujourd'hui, parce que cela fait un an que nous sommes sur ce dossier. Donc, il y a la question de la santé publique effectivement, il y a la question des services publics. Si nous voulons garder la vitalité d'un « Intermarché » de centre-ville, il faut y mettre à côté des services qui amènent des flux de clients. Il y a l'école, ce n'est déjà pas mal. Nous avons demandé à garder la station pour l'instant, parce que c'est aussi un générateur de services et de flux. Il faut regarder comment tout cela va s'aménager. Ludovic, le directeur de cabinet Benjamin Garandeau et moi avons participé pendant toute l'année à un certain nombre de conférences, de séminaires, d'ateliers, de groupes de travail avec d'autres élus ou des acteurs locaux et nous avons rencontré un certain nombre de spécialistes ou d'experts qui travaillent dans des bureaux d'études et qui accompagnent les collectivités de toutes natures dans la réflexion et la définition

d'un plan d'aménagement. Ils ont une expertise qui est remarquable. Non seulement ils ont une expertise, mais ils connaissent les aménageurs, ils connaissent les acteurs financiers qui peuvent s'engager et être des partenaires intéressants, que ce soit des bailleurs sociaux ou d'autres établissements publics et qui sont capables de nous aider aussi à aller chercher cette ingénierie-là, parce que nous ne l'avons pas forcément. Le Département est en train de mettre en place une ingénierie. L'idée, c'est cela, c'est de retenir cette année un bureau d'études avec lequel nous allons pouvoir lancer une discussion et des consultations à la fois des acteurs locaux... Je parlais des acteurs de santé, mais cela peut être d'autres. Et puis, les commerçants. La pharmacie de centre-ville – même si elle avait voulu rester en centre-ville l'établissement qu'elle gère aujourd'hui ne lui permet pas de continuer son activité parce que ce n'est pas possible de la rendre accessible – qui, malgré tout a essayé de rester en centre-ville, ne s'en est pas trop éloignée, merci, mais peut-être que si nous avions eu un foncier disponible – là-bas il y a déjà une grande pharmacie – pour d'autres acteurs locaux... C'est cela, c'est être capable de repérer les besoins et de garantir que nous allons maintenir en centre-ville les services qui ne vont pas partir à la périphérie parce que nous n'avons pas les moyens de les accueillir. Donc, il faut prendre le temps. Comme l'a dit Ludovic, nous allons faire du portage financier, mais il y a beaucoup de collectivités qui le font et c'est comme cela que parfois ils défendent des projets intéressants. C'est ce que fait Gradignan qui requalifie son centre-ville. C'est un projet sur 15 ans et ils font des portages financiers. Ils ont les moyens à Gradignan. Mais il a vu arriver l'établissement public foncier le maire de Gradignan avec quand même beaucoup de satisfaction. Ils sont – il suffit de lire la presse – dans la même situation que nous à une autre échelle. Effectivement, nous allons faire du portage financier surtout si l'EPF tarde à se mettre en place ou ne retient pas notre demande. Mais c'est peut-être un risque à prendre.

M. MANSUY : Si je peux me permettre, nous avons aussi une approche qui va être systémique, globale. Donc, nous devons nous donner un peu le temps de la réflexion sachant que j'assistais aux assises pour la revitalisation économique et commerciale des centres-villes à Bercy mardi matin. Ce sont des systèmes complexes. Ce sont des écosystèmes complets qu'il faut pouvoir modéliser, regarder, étudier. Donc, nous ne pouvons pas faire une opération immobilière *one shot* d'un coup sur une zone parce que nous disons : « Nous avons le foncier ». Donc, il faut vraiment avoir une approche globale partagée et intégrer toutes les dimensions du développement de la ville, y compris dans son management. On parle de manager le centre-ville. Il y a aussi l'organisation du fonctionnement de ce centre-ville de demain qui fait l'objet de dispositifs financiers de l'État pour permettre la mise en place des études d'ingénierie ou éventuellement des investissements nécessaires à la requalification de notre centre-ville.

Mme HERNANDEZ : Je ne vais pas être longue, parce que c'est un mix entre les deux interventions précédentes. En effet, nous pouvons juste être un peu désolés que cela arrive maintenant, soit un peu tôt soit un peu tard au niveau de l'étude, parce que la logique aurait voulu que nous fassions cette étude et qu'après nous acquérions le foncier. Le calendrier est un peu différent. C'est comme cela. Simplement, au niveau du projet urbain qu'il y aura à travailler, il y a quand même la verrue – excusez-moi pour le nom – de la station-service qui sera au milieu de cette zone, ce qui limite aussi l'implantation d'habitations à proximité, etc... C'est ce que je peux regretter, à la fois sur le calendrier et puis sur cette parcelle.

M. MANSUY : Pour le moment, la zone ne permet pas la construction d'habitats dans le cadre du PLU. Par ailleurs, d'un point de vue commercial, le maintien de la station est intéressant aussi en termes de flux sur le secteur et donc intéressant en termes de services aux habitants, mais aussi pour la surface commerciale qui va rester. Mais je vous l'accorde, c'est un problème quand même, en particulier proche d'une école. Nous en avons bien conscience.

Mme HERNANDEZ : À titre personnel, j'aurais préféré que « l'Intermarché » reste à la superficie de « l'Intermarché » et que la délocalisation porte plutôt sur la station-service. La station-service pour moi a plus lieu d'être en périphérie qu'en centre-ville.

Mme MONSEIGNE : Monsieur GUILLAUD avait demandé la parole.

M. GUILLAUD : Moi, d'abord, je dois vous féliciter. Je vous ai déjà donné mon point de vue moult fois. Je trouve que c'est un accord excellent, parce que d'abord, comme vous l'avez dit, c'est du gagnant-gagnant. Ensuite et surtout, parce que la commune garde la maîtrise de l'avenir de cette zone. Cela est fondamental. Alors après, les questions d'argent, ce n'est pas un risque. À partir du moment où nous achetons un terrain en centre-ville – et tu le sais très bien – la commune ne prend aucun risque financier. Elle va peut-être avoir éventuellement quelques problèmes de trésorerie au départ, mais ce n'est pas un risque. En tout cas, c'est une solution qui est la meilleure parce que cela permet – comme l'a dit Ludovic, et là, je vous félicite – d'avoir une vision globale de l'ensemble, pas simplement arrêtée à ces parcelles achetées, mais aux autres. Quant à la position de la station, on construit des stations en centre-ville. Il y a de nouvelles formes de stations. Celle-là existe maintenant, mais je pense que c'est un projet dont il faut avoir la vision sur 30 ans, parce que ce n'est pas quelque chose qui va se faire en trois ans. En ce qui concerne « Intermarché », de toute façon « Intermarché » a compris qu'actuellement l'avenir du commerce, surtout du commerce alimentaire, ce sont les petites surfaces. J'en veux pour exemple « Carrefour ». Les résultats de « Carrefour » sont issus des « Carrefour Market ». Les grandes surfaces sont obligatoirement associées à des petites surfaces en centre-ville et il faut voir Saint André de Cubzac non comme un bourg, mais comme une petite ville qui va grossir. Donc, il y aura besoin effectivement de petits commerces d'alimentation. Déjà, il maintient 1 000 mètres carrés, je pense qu'il y aura dans le futur deux ou trois activités à l'intérieur de ces 1 000 mètres carrés. En tout cas, je vous félicite, je suis très content, parce que c'est quelque chose qui va demander beaucoup de travail et beaucoup de concertation entre tout le monde.

M. MANSUY : Je vais préciser que c'est effectivement le maintien à minima d'une surface de 1 000 mètres carrés sur la surface de vente « d'Intermarché » qui reste, mais aussi c'est la prévision de quelques cellules avec des commerces supplémentaires qui vont s'installer sur la coque actuelle. Donc, ce sera un peu restructuré et évidemment en concertation avec nous de manière à ne pas créer de la concurrence par rapport à d'autres commerces en proximité. Que ce soit fait de manière intelligente.

Mme MONSEIGNE : Merci. En tout cas, je remercie Florion aussi de ce soutien.

Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions ? Je vous remercie.

Je vous propose de délibérer sur cette convention de façon à ce que je puisse la signer, parce que pour l'instant il manque une signature et, si la délibération est favorable, de pouvoir dès demain rédiger un dossier et prendre rang auprès de l'EPF.

Y a-t-il des abstentions ? Trois. Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions (MM. DUMONT, DAILLY, Mme HERNANDEZ).

N° 22/17 – Dépenses nouvelles d'investissement – Autorisation d'engager et de mandater (Rapporteur : Célia MONSEIGNE)
--

Mme MONSEIGNE : Il s'agit des dépenses nouvelles d'investissement. Vous le savez, la loi nous autorise, même si le budget n'est pas voté, à engager un certain nombre de dépenses dans la limite, de 25 % des dépenses déjà autorisées l'année précédente. Là, nous en sommes loin.

Il y a un certain nombre de dépenses importantes à faire et ensuite, il y a des dépenses de voirie que nous souhaiterions pouvoir lancer dès cette année, parce qu'autrement, si nous retardons trop les dépenses d'investissement, nous n'arrivons jamais à exécuter le budget d'investissement à la fin de l'année. Donc, c'est pour cela qu'il faut que nous commençons dès maintenant.

Par application des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser madame le maire, par anticipation sur l'adoption du budget primitif, à engager, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées, c'est-à-dire leur nature et leur ventilation par chapitre et par article, ainsi que leur montant.

Enfin, les crédits effectivement engagés sur la base de ces autorisations doivent être repris au budget primitif de l'exercice.

Il est proposé au conseil municipal de m'autoriser, à liquider et à mandater les dépenses nouvelles d'investissement suivantes :

CHAPITRE - ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	TIERS	MONTANT TTC
21 - 2188	Acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine B. Cabanes	FROID CUISINE	1 297,92 €
21 - 2188	Remplacement de rampes de gaz sur sauteuse des cantines S. Lacore et P. Dufour	FROID CUISINE	1 705,01 €
21 - 2135	Mise en conformité de l'alimentation électrique de la hotte et de la commande de l'électrovanne gaz de la cantine S. Lacore	PHYDELEC	3 442,08 €
21 - 2135	Remplacement du système d'aération de la cuisine S. Lacore	AIR ACTION	2 659,80 €
21 - 21312	Remplacement de la téléalarme de l'ascenseur de l'école P. Dufour	OTIS	1 403,94 €
21 - 21312	Amélioration de l'étanchéité d'une toiture terrasse à l'école P. Dufour	SORREBA	990,00 €
21 - 21312	Alimentation électrique de portiques des écoles	NAU ELEC	694,51 €
23 - 2313	Extension du préau de l'école B. Cabanes - Etude de sol	FONDASOL	1 380,00 €
23 - 2313	Réaménagement du bâtiment de la rue Soucarros - Publication de l'appel d'offres	BOAMP	864,00 €
23 - 2313	Réaménagement du bâtiment de la rue Soucarros - Diagnostic amiante avant travaux	QUALICONSULT	1 512,00 €
204 2041512	Participation à l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Barotte	SDEEG	1 223,80 €
20 - 2031	Diagnostic technique et règlementaire de la halte nautique	CERENIS	3 480,00 €
21 - 2183	Acquisition de 2 écrans d'ordinateur	SYS 1	288,00 €
21 - 2151	Réfection en enrobé du chemin de Seignan sud avec aménagement d'un cheminement partagé	BOUCHER MALET	et 140 070,61 €
		Total :	161 011,67 €

Total y compris dépenses engagées suivant délibération n° 2017-03 du 23 janvier 2017 : 202 328,27 €. Soit 7,20 % des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2016, hors remboursement du capital de la dette.

En ce qui concerne la réfection en enrobé du chemin de Seignan Sud, cela, je pense que si nous pouvions le faire le plus vite possible, parce qu'à Seignan, les chemins ont été dégradés pendant les travaux de la LGV. Le chemin de Seignan nord a été refait par Coséa. Par contre, Seignan sud, ce n'est pas eux qui l'ont dégradé, mais c'est un chemin qui a vraiment mal vieilli et les habitants ont malgré tout subi les travaux de la LGV. Je pense que si nous pouvions leur rétablir leur voirie, requalifier un petit peu ce quartier, ce serait très bien avant le printemps. Vous voyez que nous sommes loin quand même des montants, puisque nous sommes à 7 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2016.

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette proposition ? Non.

Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 23/17 – École Pierre Dufour – Classe de découverte 2017 dans le Périgord Noir – Participation des familles	(Rapporteur : Laurence PÉROU)
--	--------------------------------------

Mme PÉROU : Nous avons pris une délibération en janvier dernier pour arrêter la participation des familles à la classe de découverte de l'école Pierre Dufour. Or, il y a plus d'enfants que prévu au marché.

C'est une délibération qui annule et remplace celle du 23 janvier 2017 avec la nouvelle participation qui sera demandée aux familles.

Le conseil municipal réuni en séance le 23 janvier 2017 a arrêté la participation des familles à la classe de découverte de l'école Pierre DUFOUR dans le Périgord Noir, suivant le prix du séjour par enfant fixé par marché public en date du 12 janvier 2017.

La Société attributaire du marché, la société AROEVEN, a depuis le dernier conseil municipal proposé à la commune de baisser le montant du séjour par enfant de 185 € à 171.35 € considérant que le nombre d'enfants qui participent au séjour est supérieur à celui prévu initialement au marché. Afin de retenir cette offre, un avenant au marché a été pris le 8 février 2017.

Il convient de répercuter cette baisse de tarif sur le montant de la participation demandée aux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe le montant de la participation des familles des élèves de CE1 de l'école Pierre DUFOUR qui partiront en classe de découverte dans le Périgord Noir en 2017, comme suit :

	Participation des Familles	Pourcentage par rapport au coût réel
Tarif Social (sur demande du CCAS)	25,70 €	15%
QF inférieur ou égal à 500 €	34,27 €	20%
QF compris entre 501 et 650 €	42,84 €	25%
QF compris entre 651 et 800 €	51,40 €	30%
QF compris entre 801 et 900 €	59,97 €	35%
QF compris entre 901 et 1000 €	65,11 €	38%
QF compris entre 1001 et 1100 €	71,97 €	42%
QF compris entre 1101 et 1200 €	78,82 €	46%
QF compris entre 1201 et 1300 €	82,25 €	48%
QF supérieur ou égal à 1301 €	85,67 €	50%

- dit que cette délibération annule et remplace celle adoptée le 23 janvier 2017

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

N° 24/17 – Convention école et cinéma en Gironde – Année scolaire 2016-2017 – 2^e et 3^e trimestres (Rapporteur : Laurence PÉROU)
--

Mme PÉROU : La dernière convention pour le dispositif école et cinéma s'arrêtait au 31 décembre 2016. Donc, il s'agit de signer cette convention pour la deuxième partie de l'année, puisqu'elle a été renouvelée entre les différents partenaires et donc que Saint André de Cubzac signe aussi sa part.

C'est donc un dispositif qui permet aux classes volontaires de la commune de visionner des œuvres et de travailler autour de ces œuvres en classe.

Le dispositif école et cinéma, coordonné pour la Gironde par l'association cinéma Jean Eustache de Pessac, a pour objectif de former l'enfant spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines avec la possibilité de formation proposée aux enseignants.

Pour l'année scolaire 2016/2017, 6 classes de Saint André de Cubzac ont choisi de s'inscrire dans ce dispositif.

La dernière convention triennale d'objectifs couvrait la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le conseil municipal réuni en séance le 12 décembre 2016, a autorisé madame le maire à signer « l'avenant local école et cinéma en Gironde pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016/2017 ».

Une nouvelle convention triennale d'objectifs a été signée le 2 février 2017 par monsieur le directeur des services départementaux de l'Education nationale en Gironde, monsieur le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, monsieur le président de l'association Cinéma Jean Eustache et monsieur le directeur de la direction territoriale du réseau Canopé pour les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Il est proposé au conseil municipal d'accepter les termes de la convention d'application école et cinéma en Gironde pour les deux derniers trimestres de l'année scolaires 2016-2017, établie dans le contexte général de la convention triennale sus-visée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention d'application école et cinéma en Gironde pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2016-2017 telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Mme MONSEIGNE : Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Cela, c'est classique. Je vous remercie. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est parfait.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 25/17 – Nouvel acte constitutif de la régie de recettes des services périscolaires et extrascolaires (Rapporteur : Laurence PÉROU)
--

Mme PÉROU : Pour votre information, il y a eu un audit récemment qui nous a amenés à revoir et à se remettre d'aplomb sur tous les petits ajustements réglementaires qui sont intervenus depuis que la régie a été créée.

Je crois, de mémoire, que nous ne pouvons plus faire certains petits gestes que nous faisons par exemple d'accepter des paiements en plusieurs fois. Il y a des petits ajustements comme cela. Il me semble que le

plafond aussi a été augmenté sur l'argent qui peut rester à la mairie le temps qu'on l'amène à la perception.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2008 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits d'activités périscolaires et extrascolaires ;

Vu les modifications apportées à cette régie par délibérations du conseil municipal en date du 29 septembre 2008, du 2 mars 2010, du 1er juillet 2013 et du 20 juin 2016 ;

Vu les observations issues du rapport d'audit n° 2016-33-37 de la DGFIP ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14 février 2017 ;

Il est proposé de régulariser et d'actualiser les conditions de fonctionnement de la régie par un nouvel acte constitutif rédigé comme suit :

ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service affaires scolaires/jeunesse de la commune de Saint André de Cubzac.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la mairie de Saint André de Cubzac – 8 place Raoul Larche – 33240 Saint André de Cubzac.

ARTICLE 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- 1° - Garderies périscolaires des écoles élémentaires ;
- 2° - Garderies périscolaires des écoles maternelles ;
- 3° - Club découverte (Nouvelles Activités Périscolaires) ;
- 4° - Ateliers culturels ;
- 5° - Transports scolaires ;
- 6° - Restaurants scolaires ;
- 7° - Classes de découverte.

ARTICLE 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces ;
- Chèques ;
- Paiement par internet ;
- Chèques Emploi Service Universel (affiliation n° 1014221*8) ;
- Virements du trésor public sur le compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT);
- Prélèvement bancaire ;

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un coupon ou reçu de règlement.

ARTICLE 5 : La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 3 est fixée au 28 de chaque mois.

Une régie prolongée est instaurée. En début de mois, une relance pourra être adressée à l'usager pour le règlement d'un montant dû le mois précédent. Au terme du nouveau délai de paiement indiqué dans cette relance, un titre individuel sera émis par l'ordonnateur.

ARTICLE 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public.

ARTICLE 7 : L'intervention de(s) mandataires(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 30 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 50 000 €.

ARTICLE 10 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 : Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 12 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 : Madame le maire et le comptable public assignataire de Saint André de Cubzac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées à l'acte constitutif de la régie de recettes des services périscolaires et extrascolaires, ainsi que la nouvelle rédaction de l'acte qui en découle.

Si madame CHAMPAGNE a des précisions importantes sur ce qui a pu être modifié, elle peut nous éclairer.

Mme CHAMPAGNE : Non, je pense que l'essentiel a été dit. Effectivement, ne pas payer en plusieurs fois, ne pas garder les chèques quand les personnes donnent par exemple trois chèques : un chèque pour le premier mois, un deuxième chèque pour le deuxième mois. Et quand il n'y a pas de paiement, il faut ensuite les diriger vers la trésorerie. C'est la trésorerie qui elle seule peut accorder des délais.

Mme MONSEIGNE : Et il y a la mise en œuvre des prélèvements automatiques. Merci, madame, CHAMPAGNE, pour les compléments d'information.

Y a-t-il des questions, des observations ? Donc, je vous propose de délibérer. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 26/17 – Travaux de remplacement des menuiseries de l'école Rosette Chappel – Dotation de soutien à l'investissement public local

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

M. ARNAUD : Le gouvernement a souhaité reconduire pour l'année 2017 un fonds de soutien à l'investissement public local visant à maintenir un niveau de crédits spécifiquement dédiés au financement des projets portés par les communes et intercommunalités.

Prévue à l'article 141 de la loi de finances pour 2017, la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements accompagne les collectivités dans leurs grands projets d'investissement, notamment en matière de travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics.

La commune ayant projeté des travaux d'extension de l'école Rosette Chappel qui seront réalisés conformément à la RT 2012, il apparaît judicieux de prévoir des travaux de rénovation thermique du bâtiment existant, visant à diminuer la consommation énergétique de l'ensemble. Il convient notamment de procéder au remplacement des actuelles menuiseries bois simple vitrage par des menuiseries en aluminium double vitrage. En parallèle, ce bâtiment a d'ores et déjà été positionné auprès du Pays de la haute Gironde pour faire l'objet d'un diagnostic énergétique.

Les services techniques de la ville estiment le coût de réalisation des travaux à 140 000 euros HT.

La commune peut solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention au titre du volet « rénovation thermique » de la dotation de soutien à l'investissement local. Le taux de dotation applicable à l'opération ne doit pas dépasser 80 % du montant HT des prestations.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local au titre des travaux de remplacement des menuiseries de l'école Rosette Chappel. Cette demande est positionnée en première position, avant celle relative aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et celle sur le remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux sus-indiqués ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de remplacement de menuiseries bois simple vitrage en menuiseries aluminium double vitrage	140 000 €	FSIL	112 000 €
		Autofinancement	28 000 €
TOTAL HT	140 000 €	TOTAL	140 000 €

- autorise madame le maire à déposer auprès de l'État, en première position avant celui relatif aux travaux de mises en accessibilité des bâtiments communaux et celui sur le remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire, un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement local.
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Il s'agit d'une première délibération dans laquelle nous vous proposons de solliciter les fonds, en tout cas le soutien des fonds à l'investissement local, du FSIL. Le premier dossier, c'est celui-ci. C'est l'enveloppe et le projet le plus important, pour 140 000 euros. Il

s'agit donc de l'aménagement pour l'isolation thermique de l'école Rosette Chappel. Les autres aussi sont des sollicitations du FSIL pour des montants un peu moins importants, mais que nous allons solliciter aussi.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 27/17 – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux – Dotation de soutien à l'investissement public local
--

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

M. ARNAUD : Le gouvernement a souhaité reconduire pour l'année 2017 un fonds de soutien à l'investissement public local visant à maintenir un niveau de crédits spécifiquement dédiés au financement des projets portés par les communes et intercommunalités.

Prévue à l'article 141 de la loi de finances pour 2017, la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements accompagne les collectivités dans leurs grands projets d'investissement, notamment en matière de travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics.

Or, l'ordonnance n°2005-102 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, les propriétaires ou exploitants des établissements recevant du public (ERP) devaient mettre leur établissement en conformité avec les obligations d'accessibilité, ou s'engager à mettre en œuvre un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).

La commune a déposé son AD'AP le 17 septembre 2015 échelonnant les différents travaux à réaliser sur 23 bâtiments communaux sur trois ans : années 2016, 2017 et 2018. Cette demande a été autorisée par arrêté préfectoral du 3 février 2016.

Dans un souci d'efficacité, la Commune a décidé de débiter en 2016 par les travaux les plus urgents en terme d'accessibilité et pouvant être réalisés en régie dans un délai le plus court possible.

En 2017, des travaux d'accessibilité plus importants (essentiellement des remplacements de portes visant à satisfaire une largeur réglementaire et travaux sur sanitaires PMR) ont été programmés. Les services techniques de la ville ont estimé leur coût total de réalisation à 78 200 euros HT.

La commune peut solliciter, dans le cadre de ces travaux, une subvention au titre du volet « travaux de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics » de la dotation de soutien à l'investissement local. Le taux de dotation applicable à l'opération ne doit pas dépasser 80 % du montant HT des prestations.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une dotation de soutien à l'investissement local au titre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. Cette demande est positionnée en deuxième position, après celle relative au remplacement des menuiseries de l'école Rosette Chappel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux sus-indiqués ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Ecole Pierre Dufour	8 300 € HT	FSIL	62 560 € HT
Ecole Suzanne Lacore	13 400 € HT		
Ecole Bertrand Cabanes	16 200 € HT		
Ecole Rosette Chappel	22 500 € HT		
Champ de Foire	3 800 € HT		
Gymnase	4 000 € HT	Autofinancement	15 640 € HT
Salle du Mascaret	7 000 € HT		
Dojo Léo Lagrange	3 000 € HT		
TOTAL HT	78 200 € HT	TOTAL	78 200 € HT

- autorise madame le maire à déposer auprès de l'Etat, en deuxième position après celui relatif aux travaux de remplacement des menuiseries de l'école Rosette Chappel, un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement local.
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. C'est le deuxième dossier. S'ils doivent n'en retenir qu'un, nous espérons qu'ils prendront le premier.

Mme HERNANDEZ : Madame le maire, un exemple de dossier que nous aurions pu inscrire dans un PPI.

Mme MONSEIGNE : Tout à fait. C'est vrai. Mais ce sont des dossiers éligibles au FSIL, mais nous ne sommes jamais sûrs d'avoir le FSIL non plus. Mais c'est tout à fait faisable. Cela est sûr.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 28/17 – Remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire – Demande de subvention au Conseil départemental, au Conseil régional, au Fonds de soutien à l'investissement public local
(Rapporteur : Georges MIEYEVILLE)

M. MIEYEVILLE : Il est proposé de réaliser les travaux de remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire. Madame le maire vous a déjà expliqué plusieurs fois et ceux qui fréquentent la salle savent les difficultés des tribunes actuelles qui sont vieillissantes.

La salle du Champ de Foire accueille au cours de la saison culturelle une programmation artistique pluridisciplinaire résolument tournée vers le public de Haute Gironde. Véritable théâtre du territoire, cette salle est également un lieu d'organisation de manifestations institutionnelles et associatives très sollicitée par les acteurs publics ou privés du territoire. La salle du Champ de Foire est la seule salle de cette dimension en Haute Gironde, à la fois au niveau de son espace scénique (plateau 10 mètres par 12 mètres), de ses équipements techniques (parc de projecteurs, consoles son et lumière) et de sa capacité d'accueil (+ de 500 places assises ou 1000 places debout).

Cet équipement structurant construit en 1997, dispose de tribunes télescopiques de 264 places. Ces tribunes présentent des signes de vétusté, et leur montage ainsi que leur déplacement sont difficiles.

Aussi, il est envisagé le remplacement de ces tribunes par de nouvelles, au déplacement, à la manutention et au montage facilités, et permettant une gestion fine de la capacité de la salle pour l'accueil du public.

Le montant des travaux est estimé à 230 000 euros HT par le service culture de la ville.

Le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 30% du montant HT des travaux, avec un plafond de travaux fixé à 50 000€, soit une aide de 15 000€.

Le conseil régional est également susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 20% du montant HT des travaux.

Enfin, l'Etat pourrait également apporter un soutien au titre des travaux de mise aux normes des équipements publics de la dotation de soutien à l'investissement local, sans que le montant total des subventions sollicitées ne dépasse 80% du montant HT des prestations.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental, du conseil régional et de la dotation de solidarité à l'investissement local, au titre du remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Remplacement des tribunes	230 000 €	Subvention du conseil départemental	15 000 €
		Subvention du conseil régional	46 000 €
		Dotation de soutien à l'investissement local	123 000 €
		Autofinancement	46 000 €
TOTAL HT	230 000 €	TOTAL	230 000 €

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (en troisième position, après les dossiers relatifs au remplacement des menuiseries de l'école Rosette Chappel et aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux) dans le cadre de la réalisation des travaux de remplacement des tribunes de la salle du Champ de Foire ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous les documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Donc, il s'agit là aussi, dans un projet de dépenses d'investissement, de déposer les demandes de subventions aux collectivités locales, mais surtout au fonds de soutien à l'investissement local. En numéro 3, parce que cela ne fait pas partie des priorités qui sont financées par le FSIL.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Michel ARNAUD va reprendre la parole, puisque Mickaël n'est pas là, sur les travaux de la Garosse.

Dossier° 29/17 – Travaux de rénovation du gymnase la Garosse – Demande de subvention au conseil départemental

(Rapporteur : Michel ARNAUD)

M. ARNAUD : Il s'agit de travaux sur le gymnase de la Garosse qui a été construit en 1978, donc qui commence à être un peu âgé. C'est utilisé par les élèves et par le basket pratiquement tous les jours.

Construit en 1978, le gymnase de la Garosse, malgré un entretien régulier, présente des signes de vétusté et nécessite des travaux de rénovation.

Ce gymnase est principalement utilisé par les élèves du collège la Garosse pour les activités liées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pendant le temps scolaire ainsi que pour la pratique du sport dans le cadre de l'UNSS. La plage horaire réservée aux élèves du collège s'étend du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

En 2011, une première opération de travaux a été effectuée consistant en la réfection de toiture à savoir la rénovation de la couverture de la partie plate et de la partie arrondie de la toiture.

En 2013, une deuxième opération de travaux a été réalisée pour la réfection du sol du gymnase.

En 2016, une opération de travaux a été réalisée consistant en la rénovation des parois intérieures.

Aujourd'hui, il convient d'effectuer de nouveaux travaux de rénovation.

Tout d'abord, afin de limiter au mieux une consommation énergétique trop importante, il est nécessaire de remplacer l'éclairage actuel par de l'éclairage à LED. Ce nouvel éclairage permettra donc de réaliser des économies d'énergie. Puis, il convient également de rénover le système de désenfumage en remplaçant les vérins pneumatiques du système ainsi que le coffret de déclenchement.

Le montant des travaux est estimé à 14 620,28 euros HT par les services techniques de la ville.

Le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 40 % du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la réalisation des travaux de rénovation du gymnase de la Garosse, mis à disposition des élèves du collège la Garosse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de rénovation du gymnase La Garosse ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de rénovation		Subvention du conseil départemental	5 848,11€
• Eclairage	11 285.78€		
• Désenfumage	3 334.50€	Autofinancement	8 772,17€
TOTAL HT	14 620.28€	TOTAL	14 620,28€

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation du gymnase ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer avec le conseil départemental, le cas échéant, la convention de subventionnement ayant pour objet de régler les modalités des financements versés à la commune, ainsi qu'une nouvelle convention d'utilisation de l'équipement sportif par le collège de la Garosse.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Mickaël COURSEAUX étant à Lyon, je vais laisser la parole à Laurence PÉROU qui a suivi le dossier d'études sur la création d'un skatepark et qui a participé à la discussion avec les jeunes et la Fédération de skate.

<p>Dossier° 30/17 – Création d'un skate park – Demande de subvention au conseil départemental (Rapporteur : Laurence PÉROU)</p>
--

Mme PÉROU : La création d'un skate park était un engagement de campagne. Donc, nous nous sommes penchés sur le dossier cette année et de manière intéressante puisque nous avons travaillé en concertation avec les jeunes de la commune, quelques-uns que nous avons juste choppés sur le pas de la porte avec leur skate ou sur le Champ de Foire, mais aussi un professeur de skate et des membres de la Fédération. C'est peut-être le même d'ailleurs. Il était peut-être membre de la Fédération. Donc, nous avons eu une discussion assez intéressante sur les usages et sur les attentes des jeunes d'ici, et sur ce qu'il était possible ou pas de faire.

La première partie des discussions a porté sur le lieu d'implantation de ce skate park. Nous avons imaginé, quand nous avons rédigé le programme électoral, d'implanter un skate park en centre-ville. Nous nous sommes vite aperçus – tous les experts l'ont confirmé – que c'était un équipement sportif, et qu'il avait sa place dans un cadre sportif et qu'il engendrerait des nuisances relativement insupportables pour les riverains s'il était implanté vraiment en centre-ville. Donc, cette question a été tranchée avec ce groupe. Le reste de la discussion a porté sur ce qui vous est présenté aujourd'hui, sur l'organisation elle-même du skate park.

Dans le cadre de ses actions en faveur de la jeunesse, la commune souhaite réaliser un skate park et a engagé à cet effet une concertation avec les personnes pratiquant les sports de glisse urbaine tels que le skateboard, la trottinette, le roller.

Le skate park, aménagé dans la zone verte à proximité de la Plaine des Sports Laurent Ricci sur les parcelles cadastrées section A n°180, n°181 et n°179, permettrait aux jeunes de se retrouver dans un lieu sécurisé et adapté à la pratique des sports de glisse.

Les travaux comprendraient les éléments suivants s'organisant en 2 espaces principaux :

Un espace « street plaza » avec un espace plat au centre et des modules en périphérie de technicité différente pour chacun et donc la possibilité pour chacun de se déplacer selon son niveau.

Un espace « bowl » qui doit-être envisagé comme une extension de l'espace *street plaza*, qui permet d'autres types de figures.

L'ensemble des réalisations serait créé à base de béton lissé permettant une meilleure résistance au temps et la diminution des nuisances sonores potentielles par rapport à des modules en métal.

Le montant des travaux est estimé à 160 000 euros HT par le service des sports de la ville.

Le conseil départemental est susceptible d'apporter son aide au financement du projet. Le taux de subvention applicable à l'opération est de 40% du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention du conseil départemental au titre de la réalisation des travaux de création d'un skate park.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser les travaux de création d'un skate park ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de création d'un skate park	160 000€	Subvention du conseil départemental	64 000€
		Autofinancement	96 000€
TOTAL HT	160 000€	TOTAL	160 000€

- autorise madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la réalisation des travaux de création d'un skate park ;
- précise qu'il s'engage à intégrer les critères de développement durable dans les travaux ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Laurence. Effectivement, nous avons appris plein de choses dans les discussions, en tout cas en termes de vocabulaire, de pratiques. Du coup, c'est un véritable sport. C'est vraiment une pratique qui répond à de la technique. D'où leur unanimité de le considérer comme un équipement sportif et pas comme un équipement urbain de loisir.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Madame LAVAUD.

Mme LAVAUD : Merci. Justement, si c'est un sport, si c'est vraiment reconnu en tant que sport avec des compétitions, je me demandais si nous ne pouvions pas trouver des financements avec une fédération qui s'occupe des compétitions de skate. Est-ce que cela n'existe pas ? Je présume que le groupe de travail a dû y réfléchir aussi. Puisque dans le foot et tout cela, les Fédérations subventionnent un petit peu. Donc là, peut-être que c'est possible.

M. MANSUY : Je me permets de répondre, parce que je suis membre du comité territorial du CNDS et effectivement, il faut que nous regardions dans quelles conditions ce type d'équipement peut se subventionner, en termes d'équipement de proximité en particulier.

Mme MONSEIGNE : La Fédération, c'est une fédération très jeune et je ne suis pas sûre qu'ils aient des fonds. En tout cas, le représentant qui siège à la fédération et qui était en comité départemental quand nous avons fait le montage financier ne nous en n'a pas parlé. Quand on sait que des grosses fédérations de sport – nous n'allons pas dire lesquelles, mais il y en a beaucoup quand même – ne participent pas au financement des équipements sportifs dans les communes alors que ce sont des millions de membres qu'il y a, après, venant de la fédération de skate, cela m'étonnerait. Par contre, c'est vrai que le CNDS, pourquoi pas, dans un deuxième temps. Là, c'est parce que nous savions que de toute façon nous aurions la subvention du département qui est quand même importante sur ce genre d'équipements que nous l'avons déposé.

Mme LAVAUD : Dans ma question, il y a aussi justement le problème des fédérations qui ne subventionnent pas assez les infrastructures sportives. Parce qu'il y a certains sports qui en brassent de l'argent. C'est une question de fond là aussi.

M. MANSUY : Je voudrais juste rappeler qu'effectivement des fédérations qui brassent de l'argent il y en a un paquet, en particulier le foot. Le foot, ce sont les seuls qui subventionnent fortement, mais à hauteur de 100 000 euros les terrains synthétiques. C'est la seule fédération de sport collectif qui finance à cette hauteur-là. Il n'y en a pas d'autres. Nous avons demandé pour la Plaine des Sports, pour la petite histoire, une participation de la fédération française de rugby. La fédération française de rugby nous a répondu qu'elle pouvait éventuellement nous prêter de l'argent, mais pas nous subventionner. Donc, juste pour dire qu'il y a très, très peu de fédérations sportives qui subventionnent.

M. BELMONTE : Une question comme cela qui me traverse l'esprit, chers collègues. Les questions de responsabilité dans le cadre de l'utilisation du skate park. Il n'y a pas de fédération qui l'utilise. En fin de compte, ce sont les jeunes qui vont s'y rendre librement. Comment cela fonctionnera ?

Mme MONSEIGNE : Non, je pense qu'il va y avoir une association qui va se créer forcément. Et après, nous allons réglementer comme n'importe quel équipement sportif *street sport*, comme ils disent. Très souvent nous confions à l'association le soin de gérer l'utilisation de l'équipement. À sa charge de faire un peu la police. Après, nous ne pourrions pas sur un sport comme cela empêcher la pratique. Mais dans la mesure où ce sera dans l'enceinte de la Plaine des Sports, déjà il y a une garantie de protéger. C'était cela aussi notre souci. Et ensuite, ce que nous ont dit les représentants de la fédération et le prof qui anime des animations de skate, c'est que dans des communes comme les nôtres, évidemment sur Bordeaux Métropole ou comme cela, mais ailleurs, Carcans, Cestas, etc..., l'association et les pratiquants de l'association gèrent eux-mêmes l'usage. Une fois qu'ils y sont de toute façon les usagers lambda viennent rarement. Les autres peuvent venir après. Il y aura un règlement. S'ils ne respectent pas le règlement, ils engagent leur responsabilité.

M. MANSUY : C'est déjà comme cela avec un panneau qui dégage notre responsabilité sur le parcours de bosses pour les VTTistes. Donc effectivement, lorsque le club est en place et fonctionne, il a ses animateurs et donc c'est encadré, mais lorsque le club n'est pas là, n'importe qui peut faire du vélo sur le site. Pour le coup, ils engagent leur propre responsabilité. Mais il y a une signalétique et un texte réglementaire à mettre sur le site.

M. DAILLY : Cela restera quand même en accès libre.

Mme MONSEIGNE : Oui. Ce que je disais, c'est qu'avec l'association, il y aura une participation éducative, des jeux, ils apprendront. C'est l'association qui engagera sa responsabilité avec les pratiquants qui seront adhérents. Après, ceux qui iront tout seul, ils engageront leur responsabilité ou celle de leurs parents. Par contre, il y aura des consignes à faire ou à ne pas faire, ce qui est interdit.

M. DAILLY : Merci.

Mme MONSEIGNE : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 31/17 – Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'opération « zéro pesticide »

(Rapporteur : Hélène RICHET)

Mme RICHET : Tout comme la précédente délibération, il s'agit là encore d'un engagement de campagne. Nous allons demander la deuxième tranche de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'opération « zéro pesticide ».

La mise en place de la gestion différenciée sur la commune nous a permis de pouvoir demander des subventions à l'agence de l'eau et notamment sur la deuxième partie qui va porter sur l'achat important de matériels et de la balayeuse aspiratrice, pour laquelle nous pouvons demander une subvention de 20 000 euros.

Par délibération du 24 novembre 2014, la commune s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée et écologique des espaces publics, dans le but de rétablir les équilibres biologiques et de protéger la biodiversité.

La gestion différenciée écologique consiste en :

- la gestion des espaces verts publics en diversifiant selon les espaces l'intensité et la nature des interventions ;
- la prise en compte de l'environnement naturel et de l'écologie pour concevoir une nouvelle génération de jardins ;
- la favorisation de la diversité biologique en ville, les équilibres naturels, l'utilisation de prédateurs naturels et parasites ;
- l'augmentation du taux de végétalisation avec une totale suppression de l'utilisation des pesticides et désherbants.

Dans le cadre de cette gestion différenciée qui se traduit par des changements profonds dans les techniques, pratiques et expertises d'aménagement des espaces publics, a été élaboré, en collaboration avec le SMICVAL, un plan de désherbage.

Afin de respecter les préconisations de ce plan, la commune s'engage à acheter du matériel, et notamment une balayeuse aspiratrice compacte non articulée de 3,5 mètres cubes.

L'agence de l'eau peut accorder une subvention d'un montant de 20 000 euros pour cet achat.

La commune s'engage également à acheter un désherbeur mécanique d'une valeur de 2600 euros HT, pour lequel l'agence de l'eau peut accorder une subvention d'un taux de 70%.

De plus, une subvention d'un taux de 70% peut être octroyée pour les opérations de communication, dont les achats de panneaux signalétiques implantés sur différents parcs et jardins de la commune visant à informer le public sur leur gestion sans pesticide.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Balayeuse aspiratrice	126 955.05 €	Subvention sollicitée auprès de l'agence de l'eau	20 000 €
Désherbeur mécanique	2 600 €		1 820 €
Communication	461,99 €		323,39 €
		Autofinancement	107 873,65 €
Total HT	130 017,04 €	Total HT	130 017,04 €

Mme MONSEIGNE : Merci, Hélène. Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dossier° 32/17 – Dégâts causés par les tempêtes Leiv et Marcel des 3, 4 et 5 février 2017 – Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques
(Rapporteur : Michel ARNAUD)**

M. ARNAUD : Suite au passage des tempêtes Leiv et Marcel des 3, 4 et 5 février 2017, la commune a recensé de nombreux dégâts, notamment sur sa voirie et sur ses bâtiments.

Par circulaire du 21 février 2017, le préfet a informé les collectivités impactées de la mise en place d'une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Cette dotation vise à aider, notamment les communes, à restaurer à l'identique les biens atteints par ces évènements climatiques, qu'ils soient assurés ou non.

Les dégâts causés par ces deux tempêtes successives sont estimés à 7 477,61 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la réalisation des travaux de remise en état des biens atteints par les tempêtes Leiv et Marcel ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 ;
- arrête le plan de financement prévisionnel correspondant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Acquisition d'un garage à haies en remplacement de celui détérioré ;	3 883,79 €	Dotation de solidarité	7 477,61 €
- Remplacement d'un panneau d'affichage arraché	227,25 €		
- Remplacement de panneaux de signalisation envolés	410,53 €		
- Remise en état de la toiture du logement de fonction de la plaine des sports	115,00 €		
- Remise en état de la clôture de l'école Lucie Aubrac	2 126,04 €		
- Réfection d'un jeu à l'école Rosette Chappel	365,00 €		
- Travaux d'élagage	350,00 €		
Total HT	7 477,61 €	Total HT	7 477,61 €

- autorise madame le maire à déposer auprès de l'État, un dossier de demande de dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Michel. Je remercie les services – il faut le saluer – de leur réactivité sur ce coup-là, parce qu'effectivement une circulaire qui sort le 21 février, il faut pouvoir avoir les dossiers. Donc, ils ont réussi à réunir toutes les pièces qui nous permettent de présenter cette délibération. Ce ne sont pas des montants astronomiques, mais si nous pouvons obtenir un peu d'aide, ce sera encore mieux.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je vous propose de délibérer. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 33/17 – Régularisation administrative – Acquisition des parcelles cadastrées section G n°456p, 458p et 460p
(Rapporteur : Ludovic MANSUY)

M. MANSUY : Là, effectivement, il s'agit d'une régularisation. Nous en avons déjà eu, mais alors fondées sur des éléments remontant à 1875, nous n'en avons pas encore fait.

Suite à une recherche dans le cadre de la mise en place d'un parking sur le lieu-dit Plagne nord, nous avons retrouvé des éléments nous permettant de pouvoir nous porter acquéreurs – puisque nous en étions en réalité propriétaires avec cette propriété fixée par décret le 15 juillet 1913 – de cette parcelle cadastrée qui fait une superficie totale de 1 213 mètres carrés, cadastrée section G n°456p, 458p et 460p. Vous avez le plan joint en annexe de la délibération.

Les parcelles cadastrées section G n° 456p, 458p et 460p, correspondant au lot A sur le plan d'alignement joint, sont situées au lieudit Plagne Nord et ont une superficie de 1213 m².

D'un point de vue administratif, elles sont la propriété de l'indivision Duruy.

Cependant, la commune souhaitant réaliser un parking sur ces parcelles, a effectué des recherches et s'est aperçue qu'elle était en réalité propriétaire de cet espace depuis un alignement homologué le 5 mars 1875, lequel a été fixé par décret le 15 juillet 1913.

Cet alignement n'a jamais été pris en compte par les services du cadastre.

Aujourd'hui, afin de régulariser cette situation et de pouvoir intégrer cet espace dans le domaine public communal, il est nécessaire que le transfert de propriété fasse l'objet de l'établissement d'un acte authentique.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section G n° 456p, 458p et 460p conformément au plan joint d'une superficie totale de 1213m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section G n° 456p, 458p et 460p sises lieu-dit Plagne Nord, conformément à l'extrait cadastral,
- dit que cette acquisition intervient à l'euro symbolique,
- désigne la SCP Jean-Bernard JAULIN domiciliée 1 rue Franklin à Bordeaux (33000) comme notaire dans cette affaire ;
- autoriser madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents.

Mme MONSEIGNE : Je vous remercie. Effectivement, le plan d'aménagement de Plagne, il y a un problème de domanialité qui s'est posé. Du coup, il a fallu faire des recherches. Aujourd'hui, les recherches ont permis de confirmer que l'emplacement aujourd'hui à côté du Peyrat est bien dans le domaine communal.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 34/17 – Élargissement du chemin de Cabarieu – Acquisition des parcelles cadastrées section C n°3112, 3122, 3130 et 3138

(Rapporteur : Ludovic MANSUY)

M. MANSUY : Il s'agit d'un bas-côté du chemin de Cabarieu qui doit nous revenir.

Par arrêté du maire en date du 17 juin 2008, la Société NEGOCIM a été autorisée à lotir un terrain chemin de Cabarieu. L'opération autorisée, dénommée lotissement « Les Vignes Rousses – 2^{ème} extension » prévoyait la cession à la commune d'une bande de terrain le long du chemin de Cabarieu, destinée à permettre, le cas échéant, d'élargir et aménager le chemin de Cabarieu en cet endroit.

Par arrêté du 10 août 2010, le maire a autorisé le transfert du permis d'aménager de ce lotissement de la Société NEGOCIM à la Société RANCHERE, aujourd'hui propriétaire de la bande de terrain cadastrée section C n° 3112, 3122, 3130 et 3138 sise Chemin de Cabarieu.

Conformément à l'arrêté du 17 juin 2008, il a été demandé à la société RANCHERE une cession à l'euro symbolique de ces parcelles. La société RANCHERE a confirmé son accord à cette cession par courrier du 27 octobre 2016.

Il est nécessaire que le transfert de propriété fasse l'objet de l'établissement d'un acte authentique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 3112, 3122, 3130 et 3138 sises chemin de Cabarieu conformément à l'extrait cadastral ;
- dit que cette cession intervient à l'euro symbolique ;
- désigne la SCP Jean- Bernard JAULIN domiciliée 1 rue Franklin à Bordeaux (33000) comme notaire dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents

Mme MONSEIGNE : Voulez-vous des explications complémentaires ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dossier° 35/17 – Élargissement de l'allée de la Fontaine – Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°420

(Rapporteur : Ludovic MANSUY)

M. MANSUY : Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle cadastrée. Celle-là est récente, puisque cela fait suite à des demandes de parcellisation pour construction sur une propriété de monsieur et madame ALQUIER. Nous avons négocié effectivement l'élargissement de l'allée de la Fontaine. Donc, il a été envisagé d'un commun accord avec les propriétaires d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle. Un courrier du 3 janvier dernier confirme l'accord de monsieur et madame ALQUIER sur cette cession. Donc, le transfert de propriété doit faire l'objet évidemment de l'établissement d'un acte authentique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AO n° 420 sise allée de la Fontaine, conformément à l'extrait cadastral ;
- dit que cette cession intervient à l'euro symbolique ;
- désigne la SCP Jean-Bernard JAULIN domiciliée 1 rue Franklin à Bordeaux (33000) comme notaire dans cette affaire ;
- autorise madame le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant ainsi que toutes les pièces et tous documents y afférents.

Mme MONSEIGNE : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Donc, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mme MONSEIGNE : Nous arrivons au bout. Nous sentons que sur les parties latérales, dans les virages, cela se dissipe. Le dernier dossier avec les décisions du maire, mais qui ne se prête pas à délibération. Il s'agit d'un nouveau règlement, en tout cas de communication ouverte aux associations et un règlement d'utilisation de nos supports de communication. Je remercie les services qui ont travaillé sur cette proposition de règlements et je vais laisser à Stéphane PINSTON, qui a été à l'origine de cette proposition, le soin de présenter la délibération.

Dossier° 36/17 – Supports de communication municipaux ouverts aux associations – Règlements d'utilisation
--

(Rapporteur : Stéphane PINSTON)

M. PINSTON : Merci, madame le maire. En effet, cette délibération fait suite à l'arrêté qui a été pris en septembre 2015 et qui portait sur la propreté de la ville, et plus particulièrement à l'article 11 qui concernait la lutte contre l'affichage sauvage. Jusqu'à présent, nous avons surtout fait de la sensibilisation auprès des associations et de la prévention en sachant qu'il y avait un deuxième volet qui était prévu dans cet arrêté, qui était la possibilité de facturer aux contrevenants un tarif forfaitaire de 40 euros en plus de 5 euros par affiches si elles étaient sorties par les services techniques. Avant de mettre en place un aspect plus répressif, nous avons souhaité apporter des systèmes de supports de communication supplémentaires pour les diverses associations de la ville qui reposent sur quatre systèmes, le premier étant le site internet officiel de la ville, des panneaux lumineux d'information sachant que nous allons en installer deux supplémentaires dans la ville, l'affichage sur les supports de type sucette, et enfin des supports à banderole qui seront installés sur trois entrées de ville, l'un qui va être situé avant le Clos Saint André, après le rond-point du McDonald's – le support métallique a été mis en place – un au niveau du rond-point Cousteau et l'autre a été mis en place au pont de Lozes, un également en haut de la route de Plagne. Donc, cela fait quatre supports effectivement. Donc, l'installation de ces supports permettra d'installer des affichages de type bâches. L'intérêt pour nous est d'avoir une communication qui va être maîtrisée, chartée par la ville. En contrepartie, nous allons avoir une lutte plus importante sur l'affichage sauvage.

Je tenais également à remercier les services pour la qualité de rédaction des quatre règlements qui vous sont soumis en annexe.

La ville dispose de plusieurs supports de communication destinés à diffuser toute information d'intérêt général concernant la commune : site officiel de la ville, panneaux lumineux et affichages de type « sucette ».

L'affichage municipal est prioritaire sur l'ensemble de ces supports.

Toutefois, afin de lutter contre les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement et au cadre de vie tout en permettant aux associations de promouvoir leurs manifestations, il est envisagé de développer la mise à disposition de ces supports de communication aux associations. Pour rappel, l'arrêté municipal du

28 septembre 2015 a été pris pour garantir le respect du code de l'environnement, et prévoit à ce titre des sanctions en cas de non-respect des règles d'affichage.

Des panneaux d'affichage libre sont déjà réservés sur la commune à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

Il est proposé en sus, d'ouvrir et d'encadrer l'utilisation des supports municipaux de communication aux associations qui oeuvrent sur la commune, ainsi que de créer un nouveau type de support : le support à banderole. A cet effet, quatre règlements ont été établis :

- règlement d'utilisation du site internet officiel de la ville
- règlement d'utilisation des panneaux lumineux d'information
- règlement d'utilisation des affichages « sucette »
- règlement d'utilisation des supports à banderoles

Chacun de ces règlements stipule les organismes habilités à utiliser ces supports, les informations qui peuvent y être diffusées et la démarche à suivre pour demander leur utilisation (éléments à fournir, délais à respecter).

Ces règlements seront communiqués aux associations et chaque demande d'utilisation de ces supports impliquera l'acceptation par l'association des règlements liés.

Il est proposé au conseil municipal, après avoir délibéré, d'approuver les règlements d'utilisation par les associations du site internet officiel de la mairie, des panneaux lumineux d'information, des affichages « sucettes » et des supports à banderoles tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Mme MONSEIGNE : Merci, Stéphane PINSTON. Madame CALLENDREAU de PORTBAIL.

Mme CALLENDREAU de PORTBAIL : C'est très bien. J'ai lu au niveau des supports à banderoles que dorénavant c'était limité, je crois, à 15 jours, si j'ai bien lu. Oui, mise en place pour une durée de 15 jours maximum. Cela veut dire quoi ? Cela veut-il dire que la banderole qui est en bas des mois « Halte aux 500 camions » va enfin disparaître ? Parce que ce n'est pas une entrée de ville très chouette.

Mme MONSEIGNE : Je vais laisser Stéphane répondre.

M. PINSTON : Aujourd'hui, la banderole n'est pas concernée, parce qu'elle n'est pas sur les supports que nous sommes en train de mettre en place et sur ce règlement-là. Les 15 jours, c'est uniquement pour permettre une rotation et qu'un maximum d'associations puissent s'exprimer. Après, concernant cette banderole, je ne suis pas sûr qu'elle soit sur le domaine public, sur ce grillage. Je ne suis pas sûr qu'il nous appartienne.

Mme CALLENDREAU de PORTBAIL : Elle est sur une clôture appartenant à la ville. Si cela est fait pour lutter contre l'affichage sauvage, cela devrait tout à fait rentrer dans ce système-là.

Mme MONSEIGNE : L'objet de cette délibération et de la mise en œuvre de ce règlement, c'est de se donner des outils pour petit à petit organiser l'information, la communication et la publicité sur la commune. Donc, il n'y a pas d'associations qui échapperont à cela, surtout si c'est sur le domaine public. Après, l'affichage, parce qu'il y en a ailleurs, nous avons des affichages sur des clôtures privées, des fois qui restent ou qui ne restent pas, nous ne pourrions pas forcément l'empêcher. Mais si nous pouvons déjà, nous, réglementer la communication et la publicité dans le domaine public, ce sera déjà pas mal. Effectivement, cette banderole fera l'objet d'une étude comme d'autres qui sont là. Et puis, ils trouveront les moyens de la déplacer. Il y aura toujours des particularités. Il faudra trouver les moyens d'y répondre. Après, l'idée, c'est surtout de supprimer des affichages posés sur des palettes en bois ou des choses comme cela qui fleurissent partout, qui sont horribles. Certains les enlèvent, mais d'autres ne les enlèvent jamais.

Madame HERNANDEZ et après, je laisserai la parole à Marie-Claire BORRELLY.

Mme HERNANDEZ : Merci. Là, nous parlons essentiellement des associations, mais il y a aussi des entreprises qui entreprennent de l’affichage sauvage et c’est déplorable. Ensuite, simplement sur la forme, c’est vrai que là, nous avons quatre règlements. Il y a majorité des articles qui se regroupent. Cela aurait peut-être été bien pour la visibilité d’ensemble et pour le dépôt de demandes auprès de la mairie d’avoir un seul règlement avec un formulaire à option en fonction de ce qu’on souhaitait.

Mme RICHEL : Nous avons fait le choix de quatre règlements, justement parce que tout le monde n’utilise pas les mêmes supports. Donc, c’était juste pour simplifier en fonction de qui utilise quoi.

Mme HERNANDEZ : Oui, mais par contre, il n’y a qu’un seul formulaire.

Mme RICHEL : Voilà.

Mme MONSEIGNE : Merci. Marie-Claire BORRELLY voulait intervenir.

Mme BORRELLY : Là, nous parlons des associations de Saint André de Cubzac, mais l’affichage sauvage, cela concerne aussi les associations extérieures. Que fait-on pour cela ?

M. PINSTON : Nous appliquons tout simplement ce que nous avons voté en septembre 2015. Maintenant que nous avons mis des supports à disposition et que nous sommes, entre guillemets, en capacité d’offrir des systèmes d’affichage, c’est considéré comme de l’affichage sauvage et nous le sortirons avec la réglementation qui est prévue pour.

Mme RICHEL : Par rapport à l’affichage des associations hors commune Saint André de Cubzac, nous avons quand même proposé à la communauté de communes d’avoir la possibilité, d’utiliser quelques supports d’affichage sucette pour pouvoir faire la promotion d’un programme de manifestation intercommunale, pourquoi pas. Je sais que c’est à l’étude au niveau de l’intercommunalité.

Mme MONSEIGNE : C’est vrai que la commune de Saint André de Cubzac est une commune stratégique en termes de communication pour beaucoup d’acteurs hors commune. Parce que nous voyons les collectionneurs de Rozan, Ambarès et c’est devenu insupportable. Donc, que nous fassions attention et que nous permettions aux associations locales effectivement de communiquer sur leurs actions, cela paraît normal, mais qu’après on transforme la commune en vitrine publicitaire, au bout d’un moment il fallait que cela s’arrête.

Mme HERNANDEZ : Prévoyons-nous des cours de graphisme aussi pour ces associations-là ou pas ?

Mme MONSEIGNE : Hélène RICHEL y avait pensé. Effectivement, elle veut presque formater des fois les affiches, parce qu’elle les trouve horribles, mais après, c’est la libre entreprise et la libre décision des associations qui passent beaucoup de temps des fois pour faire leurs affiches.

M. RINGOT : Je ne veux pas relancer un débat à cette heure-là, mais il y a quand même quelque chose qui m’a piqué par rapport à la banderole « halte aux 500 camions », surtout quand on est élu pour défendre le cadre de vie de nos concitoyens. Elle est bien affichée sur un grillage privé qui appartient à madame GIRAUD et dont l’autorisation a été demandée.

Mme MONSEIGNE : Nous allons vérifier la propriété, mais je ne suis pas loin de penser que nous sommes dans la propriété de madame GIRAUD. Le trottoir est à nous, mais bon, en tout cas, nous regarderons avec les associations comment nous gérons cela.

Il faut que nous votions. Ne partez pas sans voter. S’il n’y a pas d’autres questions, sur cette proposition de règlement de la communication et de la publicité, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

Décisions du maire

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 05 en date du 16 janvier 2017 d'accepter la donation faite par madame BOLHINGER d'une tapisserie représentant une scène de chasse à courre à la commune, afin de l'exposer au sein du château Robillard.

Décision n° 06 en date du 24 janvier 2017 de renouveler l'adhésion à l'agence pour le développement régional du cinéma pour l'année 2017. La commune versera la somme de 190 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 07 en date du 30 janvier 2017 de signer l'avenant n° 1 au marché de maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de la commune notifié le 11 octobre 2016 à l'entreprise expert loisirs, située à SAINT JEAN D'ILLAC (33127), ayant pour objet l'ajout du contrôle de trois nouveaux jeux à l'école Bertrand Cabanes. Le montant de la plus-value induite par ces modifications est de 90,00 €HT par an.

Décision n° 08 en date du 26 janvier 2017 de renouveler l'adhésion à l'association nationale des élus en charge du sport pour l'année 2017. La commune versera la somme de 225 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 09 en date du 31 janvier 2017 de renouveler l'adhésion à l'association ville internet pour l'année 2017. La commune versera la somme de 536 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 10 en date du 03 février 2017 de reconduire l'accord-cadre relatif à la taille, l'élagage et l'entretien du patrimoine arboré de la commune, attribué à l'entreprise Elaquitaine située à CENAC (33360), le 08 avril 2016, pour la première fois du 16 avril 2017 au 15 avril 2018.

Décision n° 11 en date du 08 février 2017 d'attribuer le contrat de prestation annuelle relatif au passage du catamaran dévaseur au port de Plagne, au SIVU d'entretien des ports et cheneaux, situé à MORTAGNE SUR GIRONDE (17120). Le prix annuel est fixé à 10 540,80 € TTC.

Décision n° 12 en date du 08 février 2017 de signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché d'organisation de trois classes de découverte en 2017 notifié le 12 janvier 2017 à l'association AROEVEN, située à BORDEAUX (33000), ayant pour objet l'ajout d'un tarif correspondant à un nombre supérieur d'enfants participants (tranche n° 2 : entre 52 et 57 élèves). Le montant de la tranche n° 1 (entre 46 et 51 élèves) reste inchangé à 185 € par enfant et le montant de la tranche n° 2 (entre 52 et 57 élèves) est fixé à 171,35 € par enfant.

Décision n° 13 en date du 06 février 2017 de renouveler l'adhésion à l'association des petites villes de France pour l'année 2017. La commune versera la somme de 913,95 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 14 en date du 13 février 2017 de reconduire le marché relatif à l'assistance technique et à la maintenance du parc informatique de la commune, attribué à l'entreprise SYS1 située à MARTIGNAS (33127), le 1^{er} avril 2016, pour la première fois du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018.

Décision n° 15 en date du 13 février 2017 de reconduire le marché relatif à l'entretien des espaces verts de la commune, attribué à Bernard paysage environnement, situé à AMBARES ET LAGRAVE (33440), le 30 mai 2016, pour la première fois du 30 mai 2017 au 29 mai 2018.

Décision n° 16 en date du 13 février 2017 de signer l'avenant n° 1 au marché de contrôle des installations de gaz de la commune notifié le 18 novembre 2014 à la société DEKRA industrial SAS, située à MÉRIGNAC (33700), ayant pour objet l'ajout du contrôle des installations de gaz du groupe scolaire Lucie Aubrac à compter de l'année 2017. Le montant de la plus-value induite par cette prestation supplémentaire est de 107,35 €HT par an.

Décision n° 17 en date du 14 février 2017 de renouveler l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde pour l'année 2017. La commune versera la somme de 400 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 18 en date du 17 février 2017 de céder à l'école de musique de la communauté de communes du Cubzaguais, six praticables de marque Nivoflex et de dimension 1m x 2m. Cette cession intervient à l'euro symbolique.

Décision n° 19 en date du 20 Février 2017 de renouveler l'adhésion à l'association des maires de Gironde pour l'année 2017. La commune versera la somme de 2 777,55 € au titre de la cotisation annuelle.

Décision n° 20 en date du 22 février 2017 de renouveler l'adhésion à l'association Relais A.I. pour l'année 2017. La commune versera la somme de 2,00 € au titre de la cotisation annuelle.

Mme MONSEIGNE : L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie. C'est vrai qu'il est tard.

— Séance levée à 22 heures 15 —